



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA
Direction du développement et de la coopération DDC
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

APPEL A PROPOSITIONS D'INITIATIVES LOCALES

Titre du Projet : «Programme Régional d'Appui aux Organisations Paysannes (PRAOP), Phase3 »

Titre de l'appel

PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES CHAINES DE VALEUR LAIT LOCAL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU TCHAD

LIGNES DIRECTRICES

No de l'appel : ARAA-PRAOP3/2022/AP9

Pays couverts : Les 15 États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) et au Tchad

Mis en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO –

83 rue des pâtures (Super Taco)- 01 BP4817, Lomé Togo – Tel : +228 22 21 40 03,

E-mail : araa@araa.org Site web www.araa.org

Sommaire

SOMMAIRE	1
ACRONYMES.....	3
INFORMATIONS GENERALES	4
SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES	7
1 CONDITIONS GENERALES.....	7
1.1 <i>Clauses générales</i>	7
1.2 <i>Mode opératoire</i>	7
1.3 <i>Présentation des propositions</i>	8
1.4 <i>Audit, reporting, évaluation et capitalisation</i>	8
1.5 <i>Monnaie de contrat et monnaie de paiement</i>	8
1.6 <i>Conditions de l'appel à propositions de initiatives locales</i>	8
1.7 <i>Ouverture des propositions et comité de sélection</i>	9
1.8 <i>Détermination de la conformité des propositions</i>	9
1.9 <i>Les propositions qui ne remplissent pas les indications de la check liste seront systématiquement rejetées. Évaluation et classement des propositions</i>	9
1.10 <i>Amélioration des dossiers techniques et financiers</i>	9
1.11 <i>Confidentialité du processus de sélection des initiatives locales</i>	9
1.12 <i>Information sur le processus de sélection et d'octroi</i>	9
1.13 <i>Signature du contrat de subvention</i>	10
2 CONDITIONS PARTICULIERES.....	10
2.1 <i>Moyens financiers disponibles</i>	10
2.2 <i>Durée des initiatives locales</i>	10
2.3 <i>Conditions géographiques et territoriales</i>	10
2.4 <i>Public cible</i>	10
2.5 <i>Actions attendues</i>	10
2.6 <i>Nature des initiatives locales</i>	11
2.7 <i>Montant de la subvention</i>	11
2.8 <i>Nature des soumissionnaires éligibles</i>	11
2.9 <i>Consortium d'acteurs éligibles</i>	12
2.10 <i>Associés et contractants</i>	12
2.11 <i>Fonctionnement des consortia d'acteurs</i>	13
2.12 <i>Mode opératoire</i>	13
2.13 <i>Sélection des initiatives locales</i>	15
2.14 <i>Modalités d'évaluation</i>	15
2.15 <i>Synthèse des clauses de non recevabilité des propositions</i>	15
2.16 <i>Audit, reporting, suivi-évaluation et capitalisation</i>	16
2.17 <i>Documentation administrative complète</i>	16
2.18 <i>Objectifs et résultats attendus</i>	17
1 THEMATIQUES DE L'APPEL.....	18
1.1 <i>Thématique 1. « Promotion d'initiatives créatrices d'emplois jeunes pour l'amélioration de la production laitière et d'aliment bétail »</i>	18
1.2 <i>Thématique 2: « Promotion d'initiatives créatrices d'emploi jeunes (hommes et femmes) dans la collecte, transformation, distribution des produits laitiers locaux et des équipements spécifiques »</i>	22
1.3 <i>Thématique 3. « Promotion des innovations de prestations de service et d'entreprises collectifs financiers, non financiers créatrices d'emplois jeunes »</i>	25
SECTION 3 : CRITERES ET GRILLES DE NOTATION DES PROPOSITIONS	29
ANNEXES	35
ANNEXE A. FORMULAIRE DE NOTE SUCCINCTE DE PROJET.....	36
ANNEXE B. FORMULAIRE DE PROPOSITION DETAILLEE.....	38
ANNEXE C. MODELE BUDGET	43
ANNEXE D. CADRE LOGIQUE DE L'ACTION	46
ANNEXE E. DONNEES CONCERNANT LE SOUSMISSIONNAIRE ET LE PROJET	47
ANNEXE F. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SOUSMISSIONNAIRE	48
ANNEXE G. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE CHAQUE PARTENAIRE DU PROJET	49
ANNEXE H. DECLARATION DE PARTENARIAT	50
ANNEXE I. CHECK LIST AVANT SOUMISSION DES PROPOSITIONS.....	51

ANNEXE J.	DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	52
ANNEXE K.	DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLET	55

initiatives localesinitiatives localesinitiatives localesinitiatives localesinitiatives localesinitiatives locales

Acronymes

ANO	Avis de non-objection
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au sahel et en savane
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
BMND	Bloc multi-nutritionnel densifié
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COFENABVI	Confédération des fédérations nationales de la filière bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest
COSEL	Comité de sélection
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DAP	Dossier d'Appel à Proposition de initiatives locales
DDC	Direction du développement et de coopération - Suisse
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
NS	Note succincte
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONG	Organisations Non Gouvernementale
PACBAO	Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest
PD	Proposition détaillée
PNIASA	Plans Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PRIASA	Plan Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PRIASAN	Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PRIDEC	Programme régional d'investissement pour le développement de l'élevage dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RBM	Réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SPAI	Sous-produits agro-industriels
TTC	Toutes Taxes Comprises

Informations générales

La vision de l'ECOWAP retenue dans le cadre d'orientation stratégique 2025 est « Une agriculture moderne, durable, inclusive, compétitive, garante d'emplois décent, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire ». En considérant la tranche d'âge de 18-34 ans, l'Afrique de l'Ouest compterait en 2017 quelques 112 millions de jeunes, soit 30,06 % de la population totale, dont 50,81% sont constitués de jeunes hommes et 49,19% de jeunes filles. Cela représente un réel potentiel pour la dynamisation des systèmes alimentaires en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. Mais, une forte majorité de cette jeunesse ne parvient pas encore à accéder à un emploi décent suffisamment rémunérateur. L'économie rurale ouest-africaine, essentiellement structurée autour des exploitations familiales faiblement équipées et très dépendantes d'une pluviométrie erratique, ne leur offre qu'un sous-emploi qui ne fait qu'alimenter le flux d'exode rural. En ville, les secteurs secondaire et tertiaire peinent à absorber, non seulement les jeunes venus des campagnes, vidées de leurs forces vives, mais aussi la jeunesse urbaine fortement frappée par le chômage. Cette situation est lourde de conséquences, avec l'attraction qu'exerce l'émigration incontrôlée sur cette jeunesse et celle des groupes djihadistes qui menacent gravement la paix sociale de la région.

Pour inverser cette tendance et valoriser l'apport des jeunes pour des systèmes alimentaires plus performants, les États et les organisations professionnelles du secteur rural (OPR), avec l'accompagnement des organisations régionales dont la CEDEAO, sont engagés dans la création d'emplois pour les jeunes dans l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'environnement et la pêche. Mais créer des opportunités d'emplois pour les jeunes dans le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique requiert la prise en compte de certains critères dont l'un des principaux reste la rentabilité économique des activités planifiées.

Dans ce cadre, la filière lait offre une grande opportunité d'emplois rémunérés, avec un potentiel de développement important. En effet, l'Afrique de l'ouest constitue un important marché des produits laitiers compte tenu de la forte croissance de la population, de l'accélération de l'urbanisation, de l'amélioration des revenus d'une frange de plus en plus importante des consommateurs. Mais le marché du lait est dominé par les importations qui sont en croissance continue atteignant actuellement 2,5 milliards de litres d'équivalent-lait par an en zone CEDEAO, pour une valeur marchande d'environ 500 milliards de FCFA.

La troisième phase du Programme Régional d'Appui aux Organisations Paysannes (PRAOP 3) financée par la Coopération suisse, s'inscrit dans la mise en œuvre combinée des deux programmes d'investissement prioritaires élaborés pour opérationnaliser les stratégies régionales décrites plus haut : l'Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local et, l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Elle vise à contribuer à l'augmentation substantielle des investissements dans les chaînes de valeur du lait local pour accroître les opportunités de création d'emplois au profit des jeunes en chômage ou en sous-emploi, dans une perspective de décélération de l'exode rural et de l'émigration non contrôlée en Afrique de l'Ouest.

Une partie de la contribution de la DDC sera utilisée par la CEDEAO, à travers l'ARAA, pour le financement d'investissements innovants de la part des organisations professionnelles de la filière lait local et le développement de services financiers et assurantiels adaptés. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent appel à propositions d'initiatives locales sur les initiatives et innovations d'insertion des jeunes à travers la promotion des fermes laitières de type familial, fermes laitières semi intensives, modèle de centres de collecte multi services, mini laiteries de transformation, plateformes d'innovation des acteurs, etc. Le montant total des fonds alloués, les pays concernés, la période de mise en œuvre et les montants minimum et maximum des subventions octroyées par la CEDEAO dans

le cadre du présent appel à propositions d'initiatives locales sont précisés dans la Section « Conditions particulières ».

L'appel à proposition est lancé pour une période de six (6) semaines.

Les soumissionnaires présenteront leurs propositions d'initiatives locales en une seule étape comprenant la note succincte et la proposition détaillée. Les notes succinctes seront présentées selon le formulaire en Annexe A. Les initiatives locales détaillées seront présentés en utilisant le modèle en Annexe B. Les initiatives locales seront accompagnés d'un budget détaillé (Annexe C), d'un cadre logique (Annexe D).

La sélection des propositions d'initiatives locales sera effectuée par l'ARAA dans une première étape par l'évaluation des notes succinctes.

Les soumissionnaires dont les propositions détaillées auront été retenues seront invités à fournir à l'ARAA les documents administratifs prévus (Annexes E à K). La transmission de ces documents administratifs se fera par voie postale ou par dépôt en mains propres. Une version scannée sera communiquée par e-mail.

Les soumissionnaires retenus seront également invités, le cas échéant, à finaliser, dans un délai de deux (02) semaines à compter de la date de notification des résultats de la sélection, leur document de projet revu intégrant les observations de l'ARAA, avant la signature des conventions de subvention.

Les conventions de subvention seront signées par la CEDEAO (ARAA) et les porteurs d'initiatives locales.

Le Dossier d'Appel à Proposition d'initiatives locales (DAP) sera disponible sur les sites internet suivants :

- site internet de la CEDEAO : www.ecowas.int
- site internet du CILSS : www.cilss.bf
- site du CSAO/OCDE: www.food-security.net
- site de l'ARAA : <https://www.araa.org/>
- site de la DADR : <https://www.ecowap.ecowas.int>

Les Ministères en charge de l'Élevage des 15 États membres de la CEDEAO et du Tchad seront invités à diffuser largement l'information concernant cet appel à propositions d'initiatives locales.

Les principaux éléments constitutifs de l'appel à propositions d'initiatives locales seront également diffusés dans au moins un journal officiel de chacun des pays ciblés.

Les lignes directrices de l'appel à proposition d'initiatives locales seront également diffusées par voie électronique à divers acteurs impliqués dans les initiatives de développement des chaînes de valeur de la filière lait local en Afrique de l'Ouest pré-identifiés par l'ARAA.

Les propositions d'initiatives locales seront rédigées dans l'une des trois (3) langues de travail de la CEDEAO, le français, l'anglais et le portugais. La publication de l'appel à proposition d'initiatives locales se fera dans ces trois (3) langues.

La note succincte et le document détaillé de projet devront être soumis à travers une plateforme de soumission en ligne suivant le lien : https://aap_araa_praop3.dev4u.it

Les soumissionnaires sont vivement invités à respecter scrupuleusement les indications données sur la plateforme. La date limite de soumission des notes succinctes et des initiatives locales détaillées est fixée au **14/07/2022 à 00H GMT**. Toute soumission après cette date sera irrecevable.

Toute soumission de projet par toute voie autre que la plateforme sera automatiquement rejetée.

Foires aux questions : l'ARAA anime une foire aux questions destinée à tous les soumissionnaires qui sollicitent une meilleure compréhension du processus de l'appel à proposition et des lignes directrices.

Aussi, des demandes d'informations pourront-elles être adressées, via la FAQ de la plateforme jusqu'à **15 jours avant la date de clôture de l'appel à propositions**. Passé ce délai, les nouvelles questions posées ne seront plus traitées.

Toutes les réponses aux questions posées par les soumissionnaires et les réponses fournies par l'ARAA seront disponibles dans un délai de **08 jours avant la date de clôture de l'appel à propositions d'initiatives locales** sur la FAQ de la plateforme. Ce site sera mis à jour régulièrement et les soumissionnaires sont encouragés à le visiter.

Section 1 : Instructions aux soumissionnaires

1 CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 *Clauses générales*

L'appel à propositions d'initiatives locales vise à financer des initiatives portées par les opérateurs de la filière lait local en appui à l'employabilité des jeunes dans la chaîne des valeurs de ladite filière et dont le statut est précisé dans la Section « Conditions particulières ».

Les soumissionnaires devront :

- Disposer d'expériences dans la mise en œuvre d'initiatives locales de développement au niveau des différents maillons de la filière lait local,
- Justifier d'une capacité à mettre en œuvre des initiatives locales d'envergure financière retenue par l'AP;
- Démontrer une capacité de création d'emplois directs et indirects avec la prise en compte du genre ; et
- Disposer d'expériences de gestion d'initiatives locales en partenariat avec d'autres acteurs locaux sur des initiatives similaires.

Les types d'acteurs invités à se constituer en consortia sont précisés dans la Section « Conditions particulières ».

La cible des actions proposées est précisée dans la Section « Conditions particulières ».

1.2 *Mode opératoire*

La CEDEAO cofinance la réalisation d'initiatives locales conçus et définis par des consortia d'acteurs mobilisant des fonctions et compétences complémentaires, pour une durée précisée dans la Section « Conditions particulières ».

Les organisations professionnelles soumettant une proposition devront travailler en partenariat avec d'autres organisations nationales ou locales, dans la perspective de répondre à l'exigence d'ancrage local des initiatives locales, et en vue de permettre le renforcement des capacités locales.

Les initiatives locales devront nécessairement être conçus, définis et mis en œuvre en accord avec les institutions publiques locales compétentes et leurs partenaires.

La part maximale de subvention par la CEDEAO du budget total des initiatives locales est précisée dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions d'initiatives locales, ainsi que les documents qui doivent figurer dans le dossier administratif en garantie dudit cofinancement.

Les différentes formes de cofinancement possibles sont précisées dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions d'initiatives locales.

La participation de la CEDEAO couvrira uniquement des coûts éligibles. Les coûts éligibles et non-éligibles sont décrits dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions d'initiatives locales.

Le financement des opérations des initiatives locales sélectionnés s'effectuera en trois (3) tranches, dont les proportions sont précisées dans la Section « Conditions particulières ». Les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation et à la transmission de leurs offres et l'ARAA ne sera en aucun cas tenue responsable de ces coûts, ni tenue de les payer.

Les dépenses prises en charge par la CEDEAO ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature du contrat de subvention entre la CEDEAO et le porteur du projet.

1.3 Présentation des propositions

Il n'y aura qu'un seul appel à propositions d'initiatives locales, sauf s'il s'avère infructueux, l'objectif étant de sélectionner les meilleures propositions et de disposer du temps nécessaire pour que les opérateurs retenus puissent intervenir sur le terrain et que les actions puissent générer des effets mesurables et alimenter des exercices de capitalisation.

Le soumissionnaire est tenu de vérifier et compiler la liste de contrôle en Annexe I avant l'envoi du dossier à l'ARAA via la plateforme. La liste de contrôle fait partie intégrante du dossier à transmettre à l'ARAA.

La sélection des propositions sera effectuée par l'ARAA en deux étapes :

- Etape1 : Évaluation de la **note succincte de projet** (voir Annexe A) ;
- Etape2 : Évaluation de la **proposition détaillée pour les soumissionnaires dont les notes succinctes ont été retenues** (voir Annexe B, C, D).

Les soumissionnaires retenus devront transmettre obligatoirement un dossier administratif complet avant la signature du contrat (se référer à la liste des documents administratifs en Annexe K).

Les notes de publication seront rédigées en français, en anglais et en portugais.

La soumission de la note succincte ainsi que celle de la proposition détaillée du projet se fera en ligne sur la plateforme MESECOPS suivant le lien : https://aap_araa_praop3.dev4u.it

1.4 Audit, reporting, évaluation et capitalisation

L'ARAA se réserve le droit de procéder à des audits sur chaque tranche de subvention et des évaluations (ex-ante, mi-parcours, ex-post) des actions en cofinancement, sur fonds propres ou sur financements spécifiques, à compter de la signature du contrat et tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

Des rapports techniques et financiers périodiques portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devront être transmis à l'ARAA pour permettre le suivi de l'exécution technique et financière, et la vérification formelle avant le décaissement des tranches suivantes de subvention sur la base d'un rapport d'audit réalisé par un cabinet d'audit sélectionné par l'ARAA et dont les services seront financés par le PRAOP3. Les modalités de reporting sont précisées dans la Section « Conditions particulières » de l'appel à propositions d'initiatives locales.

1.5 Monnaie de contrat et monnaie de paiement

Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition soit en dollars US, en Euros, soit en FCFA. Le budget devra être établi en hors taxes, ferme et non révisable, étant entendu que les taxes et droits de douanes ne sont pas éligibles dans le budget de la convention signée par la CEDEAO.

1.6 Conditions de l'appel à propositions d'initiatives locales

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés :

- Avoir pris connaissance des conditions de l'appel à propositions d'initiatives locales décrites dans les présentes et les accepter ;
- Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions locales de travail ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent et ;

- Avoir pris connaissance des conditions générales et particulières (Sections II et III) de l'appel à propositions d'initiatives locales.

1.7 Ouverture des propositions et comité de sélection

L'ouverture des propositions, puis la sélection des propositions seront effectuées à Lomé en République Togolaise, au siège de l'ARAA, par un Comité de sélection. L'ouverture des propositions aura lieu au plus tard 24 heures après la date limite de l'appel à propositions d'initiatives locales.

1.8 Détermination de la conformité des propositions

1.9 Les propositions qui ne remplissent pas les indications de la check liste seront systématiquement rejetées. Évaluation et classement des propositions

Le Comité de sélection des propositions effectuera l'évaluation des offres qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues. Il comparera ensuite les notes entre les évaluateurs des mêmes propositions et procédera à un classement général des propositions. Les critères d'évaluation et les modalités de notation et de classement sont précisés dans la Section « Conditions particulières ».

Il est prévu de financer quinze (15) initiatives locales. Les initiatives locales pourront couvrir un ou plusieurs pays.

Droit reconnu à l'ARAA pour le rejet de propositions et l'annulation de l'appel à propositions d'initiatives locales

L'ARAA se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à proposition d'initiatives locales aussi longtemps que la CEDEAO n'a pas attribué les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés, et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à propositions d'initiatives locales aura été annulé ou leurs propositions rejetées.

1.10 Amélioration des dossiers techniques et financiers

Après sélection des propositions détaillées, l'ARAA, enverra aux soumissionnaires provisoirement retenus des observations pour améliorer et finaliser les contenus opérationnels de leurs dossiers. Ces améliorations ne devraient pas entraîner une augmentation du coût initialement proposé.

1.11 Confidentialité du processus de sélection des initiatives locales

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des notations des évaluateurs des propositions d'initiatives locales et aux observations relatives à l'attribution de la subvention ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation.

Toute tentative effectuée par une organisation pour influencer le comité au cours de la procédure d'examen, d'évaluation de sa proposition et de comparaison des notes des évaluateurs, conduira au rejet de sa proposition.

1.12 Information sur le processus de sélection et d'octroi

La liste des propositions d'initiatives locales dont les notes succinctes auront obtenu la notation minimale requise et qui auront été sélectionnées après application de la clé géographique indiquée dans la section « Conditions particulières », sera publiée sur le site web de l'ARAA. Les opérateurs retenus et ceux qui ne sont pas retenus seront notifiés par courrier électronique individuel.

1.13 Signature du contrat de subvention

Après notification aux soumissionnaires retenus et finalisation des propositions détaillées prenant en compte les observations, l'ARAA enverra le projet de convention de co-financement pour accord avant signature. Les conventions de financement seront ensuite signées par le porteur de projet et par l'ARAA pour le compte de la CEDEAO.

2 CONDITIONS PARTICULIÈRES

2.1 Moyens financiers disponibles

L'appel à propositions d'initiatives locales dispose d'un budget total de subvention de quatre millions cinq cent soixante-treize mille quatre cent soixante-onze (4 573 471) Euros.

Les soumissionnaires apporteront une contribution d'au moins 30% du montant de la subvention.

2.2 Durée des initiatives locales

La durée de mise en œuvre des initiatives locales est de 32 mois à partir de la date de signature des accords répartie en quatre phases :

- Démarrage (3 mois) : lancement, induction/formation, ouverture de comptes, nomination des mandataires, premier décaissement ;
- Mise en œuvre (24 mois) : réalisation des activités, supervisions, audit opérationnel, rapportage ;
- Clôture technique (3 mois) : capitalisation, évaluation, audit opérationnel, rapport final, production audiovisuelle, etc.
- Clôture financière : clôture des comptes, rapport financier final, audit CEDEAO, Versement du solde ou transfert reliquat (2 mois)

2.3 Conditions géographiques et territoriales

Les pays éligibles dans le cadre de l'appel à propositions d'initiatives locales pour y mener les actions des initiatives locales proposés sont les 15 États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo-Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo,) et le Tchad. La zone d'intervention du projet pourrait couvrir un ou plusieurs pays.

2.4 Public cible

L'appel à propositions d'initiatives locales cible uniquement des acteurs et des territoires relevant des 15 États membres de la CEDEAO et le Tchad.

Les acteurs du maillon production, collecte, transformation, distribution, prestataires des services financiers et non financiers, distributeurs des intrants sont concernés par l'appel. En outre, chaque proposition devra créer des emplois décents et rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes).

2.5 Actions attendues

Les investissements innovants, objets du présent appel à propositions, visent à apporter un soutien financier, technique et méthodologique à des professionnels de la filière, associés à des opérateurs qui s'engagent dans le développement des chaînes de valeur de lait.

Il s'agit d'accompagner le développement de chaînes de valeur inclusive de lait local que les opérateurs auront décidé d'initier. L'initiative peut être mise en œuvre en partenariat avec d'autres acteurs ou structures. Cette approche est vivement recommandée.

Cinq (5) principes devront sous-tendre les actions attendues, à savoir :

- i. La participation et la responsabilisation des opérateurs de la filière lait local (producteurs, collecteurs, transformateurs, commerçants, distributeurs, autres prestataires de service, etc.). Ces opérateurs sont les principales cibles du projet et constituent donc la base des interventions ;
- ii. La prise en compte de toutes les dimensions du développement durable afin que les actions du projet n'impactent pas négativement sur les besoins des générations futures ;
- iii. Les démarches d'appui aux acteurs de la filière lait local devront être diversifiées, complémentaires et porteuses d'initiatives innovantes ;
- iv. L'action collective devra non seulement poursuivre les efforts de co-conception des innovations, mais aussi aborder les dispositifs et démarches favorisant leur adoption (cadre de concertation, plateforme d'innovation multi-acteurs, etc.) ; et
- v. La capitalisation des acquis obtenus ainsi que les leçons tirées des réussites et des échecs devront faire l'objet de produits divers facilitant les échanges au niveau local, national, voire régional. Cette capitalisation et ces échanges fourniront des éléments utiles aux décideurs pour faire évoluer les politiques publiques.

2.6 Nature des initiatives locales

L'appel à proposition vise à cofinancer des initiatives locales de mise à l'échelle de modèles techno économiques offrant la possibilité de développer les chaînes de valeur de la filière lait local inclusives, respectueuses de l'environnement et basées sur des innovations technologiques, commerciales et institutionnelles permettant d'accroître l'offre du lait local de qualité et de mieux insérer les jeunes dans la chaîne de valeurs. Ils combineront différentes actions et mobiliseront des compétences diverses, ce qui suppose des montages multi-acteurs et diverses échelles d'intervention.

2.7 Montant de la subvention

Les montant des subventions des initiatives locales sont précisés dans la description de chaque thématique et sont en hors taxes et droits de douanes.

2.8 Nature des soumissionnaires éligibles

Pour être éligibles, les porteurs d'initiatives locales doivent être des acteurs de la filière lait local (producteurs, collecteurs, transformateurs, commerçants, distributeurs, prestataires de service, etc.), des organisations professionnelles : les groupements, les associations professionnelles, les coopératives, les groupements d'intérêt économique, les interprofessions et les fédérations nationales. Les partenariats entre ces acteurs de la filière sont encouragés.

Ils devront en outre remplir les conditions suivantes :

- i. Être financièrement sain et capable de verser ses propres contributions dans le projet et d'étendre (mettre à l'échelle) le projet lorsqu'il est prouvé économiquement et socialement viable ;
- ii. Disposer d'une bonne capacité de management pour gérer et mettre en œuvre efficacement le projet ; capacité appréciable à travers la : qualité d'organisation actuelle du soumissionnaire, les compétences et l'expertise de son personnel ;

- iii. Avoir un bon dossier témoignant de son sérieux et être conforme avec les exigences réglementaires, y compris les politiques environnementales et sociales ;
- iv. Assurer que le projet correspond bien aux activités existantes et à la stratégie à long terme du soumissionnaire ; et
- v. Être capable et disposé à partager les leçons apprises avec les parties prenantes pertinentes au niveau sectoriel, et à les documenter au profit du secteur.

Le soumissionnaire devra impérativement être une structure relevant du droit de l'un des États membres de la CEDEAO et du Tchad.

Un soumissionnaire donné ne peut être porteur que d'une seule proposition d'initiatives locales. En revanche, il peut figurer en tant que partenaire dans une autre (ou plusieurs autres) proposition(s).

2.9 Consortium d'acteurs éligibles

Les acteurs pourront être en consortium ou pas et prendre en compte, les services publics et le partenariat public/privé. Les initiatives locales doivent s'appuyer sur un partenariat comprenant au moins trois catégories d'acteurs de la filière lait local, reconnus par les services techniques et la réglementation en vigueur dans le pays. Ce sont :

- Une organisation professionnelle (cf. 2.8) engagée dans l'un ou plusieurs des maillons de la production du lait, de la collecte, de la transformation, et de la distribution du lait et des produits laitiers ;
- Un opérateur de développement (Association, unité semi industrielle, etc.) ayant une expérience reconnue dans l'accompagnement et l'appui-conseil des acteurs de la filière lait local ;
- Des Groupements d'intérêt économique ;
- Une collectivité locale/territoriale ;
- Une entreprise publique ou privée du secteur agroalimentaire/agroindustriel, contractualisant avec des acteurs de la filière lait local, visant à transformer ou à commercialiser le lait local ou les produits dérivés ; ou
- Une entreprise publique ou privée engagée dans la prestation de services financiers ou assurantiels

2.10 Associés et contractants

Ces entités ne sont ni des demandeurs ni des partenaires. Elles n'ont pas à signer la déclaration de partenariats.

2.10.1 Associés

D'autres organisations ou personnes peuvent être associées à l'action. Les associés participent effectivement à l'action, mais ne peuvent prétendre bénéficier de la subvention, à l'exception des indemnités journalières et des frais de déplacement. Ces associés ne doivent pas répondre aux critères d'éligibilité. Les associés doivent être mentionnés dans la partie B (proposition détaillée).

2.10.2 Contractants

Les bénéficiaires et leurs entités affiliées peuvent attribuer des marchés. Les associés ou l'/les entité(s) affiliée(s) ne peuvent pas être à la fois bénéficiaires/affiliés et contractants du projet. Les contractants sont soumis aux règles de passation de marchés énoncées.

2.11 Fonctionnement des consortia d'acteurs

En cas de consortium d'acteurs, les activités seront sous la coordination et la responsabilité de l'opérateur de la filière lait local (cf III.8) ou d'opérateur de développement (ONG, Association, etc.) vis-à-vis de la CEDEAO. Ces acteurs du consortium travailleront collectivement durant la phase de formulation pour que la proposition soit bien en phase avec les besoins et capacités de chacun dans la mise en œuvre. L'opérateur de la filière lait local, soumissionnaire du projet, devra être en mesure de faire vivre le partenariat entre ces acteurs depuis la phase de conception jusqu'à la fin de la réalisation des activités du projet.

La notion de consortium de membres acteurs d'un projet impliquera l'explicitation, dans la proposition détaillée de projet, des dispositions et mécanismes visant à assurer : (i) la participation effective de chacun lors de la formulation de la proposition de projet ; (ii) une gouvernance équilibrée du projet (coordination et prise de décision) ; (iii) une répartition concertée des fonds de la subvention, et ; (iv) une propriété partagée des références et produits de capitalisation issus du projet.

2.12 Mode opératoire

La part maximale de subvention octroyée par la CEDEAO est précisée au niveau de chaque thématique. L'opérateur soumissionnaire et/ou ses partenaires devront apporter un cofinancement minimum de 30% de la subvention des initiatives locales.

Les prestataires doivent inclure le volet communication (production audiovisuelle) dans leurs propositions. Ils doivent prévoir également la prise en compte dans leur propositions deux à trois missions régionales.

Le cofinancement exigé vise à augmenter l'impact des initiatives locales, responsabiliser les opérateurs dans la mise en œuvre des initiatives locales, et favoriser les interactions entre différents types d'acteurs pour la mobilisation des financements. Ce cofinancement de 30% peut être totalement en numéraire ou partiellement en nature et en numéraire. Dans ce dernier cas, le minimum exigé en numéraire est de 15% et celui en nature de 15 %, toutes choses égales par ailleurs.

Le budget du projet présenté dans la proposition détaillée intègrera la subvention de la CEDEAO (80%) hors taxes et droits de douanes) et le co-financement du consortium de 30% toutes taxes comprises (TTC).

Certaines dépenses non éligibles sur le budget de la subvention seront éligibles sur les dépenses du cofinancement supportées par le porteur de projet et ses partenaires (taxes, droits de douanes, etc.).

Suivant les rubriques et lignes budgétaires, tout montant inscrit dans la colonne subvention demandée à la CEDEAO sera « hors taxes et droits de douanes ».

Les propositions détaillées des initiatives locales devront faire apparaître des cofinancements qui peuvent prendre plusieurs formes et devront être chiffrés précisément :

- Le cofinancement par d'autres partenaires financiers (bailleurs, structures publiques comme les communes ou les régions, les fonds de développement locaux, ...) permettant le financement d'activités spécifiques et d'infrastructures et/ou d'accroître la portée du projet ;
- Des financements additionnels issus d'initiatives locales d'appui au développement financés par la Coopération Suisse qui pourront être mobilisés dans certains pays ;
- La mise à disposition de personnels de terrain de façon permanente ou temporaire : les modalités de mise à disposition devront être présentées dans le document de projet et feront l'objet d'une convention entre le porteur de projet et la structure qui met à disposition le personnel ;
- La contribution en nature des organisations professionnelles de la filière lait local (fourniture de travail et de matériaux pour des actions collectives, valorisation de conseillers ou d'agents techniques sollicités dans le cadre du projet, mise à disposition de locaux) ;

- Les taxes, droits de douanes et autres coûts non éligibles à la subvention mais nécessaires et prévus sur le budget du cofinancement du porteur de projet et/ou de ses partenaires du projet.

La participation de la CEDEAO couvrira uniquement des coûts éligibles.

Les coûts éligibles sont les coûts effectivement supportés par le(s) bénéficiaire(s) et le ou les entité(s) affiliée(s). Ils peuvent prendre les formes suivantes :

- Coûts unitaires : couvrent tout ou partie des catégories de coûts éligibles spécifiques qui sont clairement déterminées à l'avance par référence à un montant par unité ;
- Montants forfaitaires : couvrent globalement tout ou partie des catégories spécifiques de coûts éligibles qui sont clairement déterminées à l'avance ; et
- Financements à taux forfaitaire : couvrent des catégories spécifiques de coûts éligibles qui sont clairement déterminées par l'application d'un pourcentage fixé à l'avance.

Les montants ou taux doivent être estimés en utilisant des informations objectives telles que des données statistiques ou tout autre moyen objectif. Il est aussi possible de se référer aux données historiques certifiées ou vérifiables. Les méthodes utilisées pour déterminer les montants ou les taux des coûts unitaires, les montants forfaitaires ou les taux forfaitaires doivent être vérifiables. Il faut que l'estimation des coûts soit raisonnable en prenant en compte les coûts déjà encourus par le(s) bénéficiaire(s) et leurs partenaires ; qu'ils soient conformes à leurs pratiques comptables ; qu'aucun bénéfice ne soit réalisé et qu'ils ne soient pas déjà couverts par d'autres sources de financement (pas de double financement).

Sont considérés comme coûts **non éligibles** à la subvention :

- Les frais afférents à la préparation et à la transmission des offres ;
- Les dépenses non directement liées au projet ;
- Les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres initiatives locales financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution ;
- Les dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ;
- Les dettes et les charges de dettes ;
- Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- Les intérêts débiteurs ;
- Les pertes de change ;
- Les crédits à des tiers ; et
- Les taxes et les frais de douanes.
- Les activités non éligibles énumérées dans chacune des thématiques.

Le financement des opérations des initiatives locales sélectionnés fera l'objet de trois tranches de versement comme suit :

- 50% à la signature du contrat de subvention ;
- 40% à la remise d'un rapport d'exécution technique et financière ; d'un rapport d'audit externe sur la première tranche commandité et validé par l'ARAA, attestant notamment un taux d'exécution de la première avance à hauteur d'au moins 70% ; et ;
- 10% à la remise du rapport d'exécution technique et financière ; d'un rapport d'audit externe commandité et validé par l'ARAA, attestant un taux d'exécution de la première tranche à hauteur de 100 % et de la deuxième tranche à hauteur de 70%.

Un troisième audit final, commandité par l'ARAA, aura lieu après la date d'achèvement technique de chaque projet.

Le porteur de projet soumissionnaire s'engagera à retourner à l'ARAA les fonds non utilisés dans les 3 mois suivant la date de limite d'utilisation des fonds. Par ailleurs, l'ARAA se réserve le droit de solliciter le remboursement des ressources insuffisamment justifiées dans les mêmes délais (c'est-à-dire, dans

les trois (3) mois suivant la date de limite d'utilisation des fonds) en cohérence avec les conclusions de l'audit final.

2.13 Sélection des initiatives locales

Lors de la première étape, les notes succinctes ayant obtenu un score d'évaluation d'au moins 70/100 seront présélectionnées. Une répartition géographique sera faite afin d'assurer une équité dans la répartition de la subvention aux initiatives locales entre les quinze (15) pays de la CEDEAO et le Tchad. Cette répartition visera également à permettre les activités de capitalisation et de concertation autour du développement des chaînes de valeur de la filière lait local. Ainsi parmi les notes succinctes retenues ayant une note d'au moins 70 points sur 100, il faudra s'assurer que les quinze (15) pays sont représentés avec au moins trois notes succinctes pour lesquelles les propositions détaillées seront évaluées.

Lors de la deuxième étape, les propositions détaillées formulées par les candidats dont les notes succinctes auront été retenues seront à leur tour évaluées. Les propositions détaillées ayant obtenu un score d'évaluation d'au moins 70/100 seront présélectionnées et classées par pays. La sélection finale se fera selon l'ordre de mérite par pays en fonction du financement disponible.

Dans le cas où deux propositions d'un même pays sont sélectionnées, celles-ci ne devraient pas traiter la même thématique. Le comité de sélection tiendra compte de la diversité des maillons de la filière dont relèvent les propositions d'initiatives locales de chaque pays. Cette diversité favorisera des échanges entre les acteurs de la filière des pays concernés et des capitalisations croisées.

Le Comité de sélection a également le pouvoir de décision en cas d'égalité parfaite de notes d'évaluation entre deux propositions ou en cas d'absence de propositions d'un pays ou encore dans le cas où un pays n'a aucune de ses propositions d'initiatives locales sélectionnées. Dans le cas de l'égalité de score entre des propositions d'initiatives locales, d'un même pays, la priorité sera donnée aux initiatives portées par les jeunes et les femmes.

2.14 Modalités d'évaluation

La notation des notes succinctes de projet sera établie sur 100 points selon la grille de notation présentée ultérieurement dans le tableau N°3.

La notation des propositions détaillées sera établie sur 100 points selon la grille de notation présentée ultérieurement dans le tableau N°4. Les résultats d'évaluation des notes succinctes ne seront alors plus pris en compte dans le classement des propositions détaillées.

2.15 Synthèse des clauses de non recevabilité des propositions

Les éléments présentés ci-après entraîneront la non-recevabilité d'une proposition de projet :

- i. Inscription dans le budget de dépenses non éligibles :
 - Les dépenses non directement liées au projet ;
 - Les prestations effectuées dans le cadre d'une intervention en qualité d'opérateurs dans d'autres initiatives locales financés par l'ARAA ou la CEDEAO, en cours d'instruction ou d'exécution ;
 - Des dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ;
 - Les dettes et les charges de la dette ;
 - Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;

- Les intérêts débiteurs ;
- Les pertes de change ; et
- Les crédits à des tiers.

ii. Autres éléments rendant les propositions non-recevables :

- Le montant de la subvention demandé n'est pas conforme aux fourchettes minimum-maximum indiquées dans la section correspondante ;
- La durée du projet proposée est inférieure à la durée minimum indiquée ou supérieure à la durée maximum indiquée dans la section correspondante ;
- Le projet ne présente pas un potentiel de création d'emplois pour les jeunes dans la chaîne de valeurs lait local ;
- Le porteur de projet n'est pas un acteur de la filière lait local tel que défini dans la section correspondante ;
- Le projet ne repose pas sur un consortium constitué d'au moins deux des types d'acteurs éligibles indiqués dans la section correspondante, dont obligatoirement une organisation professionnelle de la filière lait local ;
- Le consortium d'acteurs constitué n'inclut pas une organisation professionnelle de la filière lait local formellement constituée ;
- Les coûts administratifs liés à la subvention demandée dépassent 7 % du montant de ladite subvention ;

2.16 Audit, reporting, suivi-évaluation et capitalisation

Deux cabinets d'audit seront recrutés par l'ARAA pour l'audit des initiatives locales suivant les tranches de décaissement et sur bons de commande dans les 15 pays couverts par l'appel sur la période d'exécution des initiatives locales. Il s'agira de certifier les dépenses des initiatives locales in situ. Pour ce faire, les porteurs d'initiatives locales devront rendre disponibles les originaux des pièces de dépenses pour les fins d'audit.

La sélection de ce cabinet sera soumise à l'avis de non objection (ANO) de la DDC.

Les rapports d'audit seront du domaine public. Les fonds nécessaires au financement des audits seront pris en charge par l'ARAA sur le budget du PRAOP 3 et ne sont pas à inclure dans le budget des initiatives locales.

Chaque projet devra disposer d'un dispositif de suivi-évaluation interne, basé sur les résultats, permettant notamment de suivre les progrès de la mise en œuvre des actions prévues, et l'évolution des indicateurs (indicateurs de résultats, indicateurs d'effets et d'impact). Des indicateurs génériques visant à alimenter la description des objectifs global et spécifique et des résultats attendus du PRAOP 3 « III.18 Objectifs et résultats attendus », seront définis au sein de chaque dispositif de projet.

Des actions de capitalisation seront à planifier par les opérateurs tout au long du projet.

2.17 Documentation administrative complète

Avant la signature du contrat de subvention, les soumissionnaires retenus seront tenus de fournir la documentation contenue dans le dossier administratif complet qui figure en Annexe K, pour vérification de leur éligibilité.

2.18 Objectifs et résultats attendus

L'objectif général du PRAOP 3 est de contribuer à réduire l'exode rural et l'émigration incontrôlé des jeunes à travers leur insertion professionnelle dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique et dans les chaînes de valeurs agroalimentaire en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, le présent appel à proposition a pour objectif, à travers les initiatives locales financés et les modèles technico économiques qu'ils mettront à l'échelle, de contribuer à la création d'emplois décents et rémunérateurs dans la filière lait local. Ces initiatives locales consisteront en des investissements productifs (tangibles ou intangibles) au niveau de différents maillons de la chaîne des valeurs et émergentes.

Ces modèles technico économiques et les innovations organisationnelles qu'ils introduiront dans les pays devraient pouvoir déboucher sur :

- i. L'accroissement des opportunités d'emplois décents et rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans la filière lait local ;
- ii. L'amélioration des performances techniques et économiques des chaînes de valeurs du lait local, à travers l'accroissement de la productivité et de la production laitières des systèmes d'élevage, l'augmentation des volumes de lait collectés et transformés et, un meilleur accès au marché des produits laitiers locaux ;
- iii. L'amélioration des conditions d'émergence de chaînes de valeurs du lait local performantes et pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes ;
- iv. Le développement des modèles technico-économiques de renforcement de l'employabilité des jeunes dans la chaîne de valeurs sur le lait local ;
- v. Le renforcement des capacités des jeunes à s'insérer dans les modèles technico-économiques des chaînes de valeurs du lait local.

1 THÉMATIQUES DE L'APPEL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole régionale : l'ECOWAP, la CEDEAO s'est dotée d'un certain nombre de stratégies, notamment celles relatives à : (i) l'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique et (ii) la promotion des chaînes de valeurs du lait local, dite « offensive lait ». Ces stratégies sont conçues pour adresser les problématiques d'insertion des jeunes filles et garçons dans les chaînes de valeurs agroalimentaires, d'une part et les faibles performances des filières laitières locales en Afrique de l'Ouest, d'autre part. La formulation de ces deux stratégies a bénéficié d'une forte implication des réseaux des organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, pasteurs et des pêcheurs, notamment de ceux membres du cadre de concertation des OPR (ROPPA, RBM, APSS, CORET) auxquels se sont jointes une demi douzaine d'autres organisations d'envergure régionale.

La CEDEAO et la Direction de Développement de la Coopération Suisse, ont signé une convention de subvention qui vise à adresser ces deux problématiques en formulant l'hypothèse, qu'une bonne exploitation du potentiel de développement des chaînes de valeurs du lait local peut constituer un puissant instrument de promotion de l'insertion des jeunes, et partant de réduction de la prévalence du chômage et du sous-emploi des jeunes. La formulation et le déploiement de la troisième phase du Projet d'Appui aux Organisations des Producteurs (PAOP3), constitue une opportunité singulière pour tester ces deux stratégies.

Dans ce contexte, le PAOP 3 prévoit plusieurs actions de renforcement de capacité des bénéficiaires, notamment les organisations des producteurs, mais aussi des actions de développement portées par ces acteurs tant aux échelons locaux, territoriaux, que régionaux. En effet le programme a inscrit dans sa composante Promotion de modèles technico-économiques de renforcement de l'employabilité des jeunes dans la chaîne de valeurs sur le lait local, la mise à l'échelle de modèles technico économiques au niveau des maillons des chaînes de valeurs du lait local à travers des appels à proposition d'initiatives locales portées par les acteurs (organisations des producteurs, des groupements d'intérêt économique, des coopératives de production) à la base, d'une part et des initiatives locales commissionnés pilotés par les faitières régionales, d'autre part. L'objectif des initiatives locales portées par les différents acteurs aux différents échelons est de booster l'offre du lait et des produits laitiers locaux, d'une part et d'offrir des opportunités d'emplois décentes et rémunérateurs aux jeunes filles et garçons d'autre part

1.1 Thématique 1. « Promotion d'initiatives créatrices d'emplois jeunes pour l'amélioration de la production laitière et d'aliment bétail »

1.1.1 Contexte et justification de la thématique 1

L'Afrique de l'ouest et du Sahel dispose d'un grand potentiel de production laitière avec un cheptel régional estimé à plus de 460 millions de têtes. La production laitière régionale est annuellement estimée à moins de 7 millions de tonnes avec en moyenne une productivité laitière par vache de 2 à 3 litres par jour contre 25 à 35 litres en Belgique, par exemple.

Les principaux défis et contraintes de cette faible productivité demeurent le faible accès aux installations appropriées de fermes de production laitière, le déficit de production de l'alimentation du bétail, le faible niveau de structuration des acteurs, le défaut d'acquisition d'animaux performants, les problèmes d'accès aux soins vétérinaires et autres services.

La thématique 1 : Amélioration de la production laitière et d'aliment bétail vise à contribuer à l'objectif spécifique 1 de l'ECOWAP/PRIASAN, à savoir « contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire

les pertes post-récolte » à travers principalement des actions d'amélioration des facteurs et intrants de production.

Définition de la thématique 1

Les modèles envisagés reposent à la fois sur les installations des fermes laitières répondant aux normes de production avec un approvisionnement régulier en fourrage et aliment bétail. La disponibilité de l'offre du fourrage permet de développer les fermes périurbaines avec une acquisition en animaux répondant à cette spéculation couplée à un meilleur approvisionnement en aliment du bétail. La promotion et la vente de l'aliment bétail seront promues. Les questions sanitaires liées aux animaux, à l'environnement de travail, au contrôle laitier seront également considérées.

En termes de résultat, il est attendu que les aspects liés à la production laitière, en intégrant fortement la production d'aliment du bétail soient renforcés et puissent contribuer à développer des modèles technico-économiques en vue du renforcement de l'employabilité des jeunes dans la chaîne de valeur sur le lait local.

Elle est structurée en 3 thèmes qui décrivent les différentes opportunités ainsi que des actions innovantes à développer et/ou faire valoir par les candidats lors de l'élaboration des propositions d'initiatives locales :

- Développement des modèles d'élevage (fermes laitières type familial et semi intensif) offrant un minimum de confort pour les animaux pour exprimer leur plein potentiel en production laitière :
- Production d'aliment fourrager (choix des essences, production à grande échelle et toute l'année) et déploiement de dispositifs d'approvisionnement et de distribution d'intrants et aliments bétail
- Gestion efficiente de la production du lait proprement (choix des animaux, gestion des naissances, santé animale, traite.)

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement favorable à l'accroissement de la production laitière (animaux, fourrage) afin d'offrir des opportunités d'emplois pour les jeunes
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des modèles d'élevage laitiers qui offrent de meilleures conditions de production du lait local • Améliorer la disponibilité et l'accès à un aliment fourrager à moindre coût pour accroître la productivité laitière et la rentabilité des élevages concernés • Assurer une gestion efficiente (management des exploitations : nature des installations, choix des animaux, santé animale)
Questions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des fermes d'élevage de vaches laitières • Acquisition et/ou production d'animaux adaptés et d'aliments • Promotion des innovations sur la mise en place des unités de production • Promotion du cadre normatif et du mécanisme de traçabilité, de contrôle du lait
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> • Questions environnementales • Equité, genre • Emploi des jeunes • Hygiène, certification, la démarche qualité • La formation sur les techniques de production animale et fourragère.
Acteurs ciblés	<p>Acteurs de la filière lait local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs, collecteurs, transformateurs, commerçants, distributeurs, etc. • Groupements, Associations professionnelles, Coopératives, Groupements d'Intérêt Économique, interprofessions et fédérations nationales. • Les acteurs peuvent être en consortium ou pas et prendre en compte, les services publics et le partenariat public/privé ;

Partenariats encouragés	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats interprofessionnels entre des coopératives de producteurs de fourrages, des groupements d'éleveurs (élevage d'animaux performants pour la production laitière) et des petites unités agro-industrielles produisant des sous-produits (tourteaux, son de céréales) et assurant la collecte et la transformation du lait • Partenariats entre groupements de producteurs de lait, de femmes transformatrices de lait, commerçants de produits laitiers, sociétés de distribution de lait, unités de vente de lait et produits laitiers • Partenariat avec les services étatiques de contrôle sanitaire, d'appui conseil
Nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives locales de mise à l'échelle d'actions innovantes
Subvention CEDEAO par projet	<ul style="list-style-type: none"> • 225 000 Euros
Cofinancement porteur	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 30% (dont au moins 50 % en espèces)

1.1.2 Description des thèmes de la thématique 1

Les actions éligibles de la thématique 1

Les bonnes pratiques en production laitière ont pour objectif de produire au sein de l'exploitation du lait sain et de qualité provenant d'animaux en bonne santé, dans des conditions acceptables en règle générale. Pour atteindre ce but, les producteurs laitiers ont besoin d'orienter leurs initiatives et d'appliquer les bonnes pratiques dans les domaines suivants :

Action 1.1. Promotion de modèles d'exploitation laitières de type familial

L'objectif est d'augmenter la production de lait des vaches laitières locales par l'introduction de vaches locales à fort potentiel laitier (race Azawak, Zébu Maure, Goudalli) importés du Niger, du Burkina Faso, de la Mauritanie ou du Mali. Ces animaux placés dans les élevages sédentarisés autour des points de collecte des mini-laiteries, après une période d'acclimatation et avec une alimentation régulière peuvent accroître considérablement la production. Ces animaux présentent également un avantage comparatif, celui de résister aux maladies. Les innovations ou la mise à l'échelle des modèles existant permettront de proposer des modèles de ferme laitière de type familial, installé en marge des systèmes traditionnels extensifs par les pasteurs et agropasteurs dans les zones d'élevage pastoral.

L'autre variante pour ces fermes pourrait concerner les vaches métisses issues des croisements entre les races locales et les races laitières exotiques provenant éventuellement des campagnes d'insémination artificielle en cours dans un pays ou d'une rétrocession d'un géniteur

Dans les deux cas, des infrastructures constituées d'étables, de magasins et de clôtures pourraient être réalisées pour la stabulation semi permanente des animaux. L'utilisation de matériaux locaux peuvent être privilégiée, par souci de durabilité, de reproductibilité et d'économie.

Les activités prévues pourraient concerner entre autres :

- L'achat et diffusion de géniteurs et femelles de races améliorées avec des plans d'amélioration génétique conçu
- L'aménagement des fermes d'élevage
- Le suivi sanitaire des animaux
- Le respect des itinéraires de production
- La gestion technico économique des exploitations

Action 1.2. Mise en place de fermes laitières semi intensives de type entrepreneurial

Ce modèle est de type individuel ou collectif. Il s'agit d'une exploitation intégrée entièrement clôturée dont une partie est aménagée pour l'irrigation et disposant d'une étable laitière pouvant héberger une dizaine vaches exotiques, d'un magasin et d'un point d'eau équipé de pompe solaire (puits ou forage). Un meilleur suivi avec une prophylaxie rigoureuse permet de maîtriser les principales maladies. La mise à l'échelle de ce modèle impliquera tous les acteurs de la chaîne de valeurs pour partager les risques, développer des partenariats et sécuriser les transactions.

Les activités prévues sont :

- L'acquisition d'animaux de races laitières
- La mise en place des infrastructures et l'équipement essentiel de la ferme
- L'augmentation ou l'extension des parcelles de cultures fourragères ;
- L'acquisition d'espèces fourragères les plus appropriées pour chaque exploitation ;
- La pratique de l'insémination artificielle pour une meilleure gestion de la reproduction et de la production de lait, le cas échéant ;
- La mise sur le marché des produits transformés pour accroître la valeur ajoutée du lait ;
- Le renforcement du partenariat
- L'organisation des sessions de formation des bénéficiaires.
- La contractualisation avec des centres de collecte ou des mini laiterie pour l'écoulement des produits laitiers

Action 1.3. Mise en place d'unités de production de fourrage

L'alimentation reste le facteur limitant de la production qui se caractérise par deux phénomènes majeurs : (i) la saisonnalité de la disponibilité de fourrages et (ii) la faible exploitation de la production de lait (inaccessibilité au plus grand nombre de consommateurs à cause des caractéristiques des systèmes de production de l'élevage dans la zone sahéenne notamment (déplacement constant des animaux transhumants et nomades, vaches non traitées) et la non valorisation du lait des petits ruminants.

Il s'agit de promouvoir des unités /exploitations de production de fourrages de type familial ou entrepreneurial, d'unités de fourniture de fourrage, du foin ou fourrage vert aux éleveurs en quantité et en qualité. Cette action passe par des choix judicieux des essences fourragères à produire, la résolution des problèmes liés au foncier et la maîtrise de l'eau.

Les activités et conditions préalables prévues sont :

- La preuve de la sécurisation du foncier,
- La nature et le coût des espèces retenues à produire,
- Le coût des infrastructures et équipements essentiels à mettre en place
- Le réseau d'acquéreurs potentiels
- Les conditions de la traçabilité des fourrages produits
- Les types de contrats à passer avec les fermes de type entrepreneurial ou familial et disposer
- Les indications sur les sites de dépôts ou de vente des produits.

Action 1.4 Promotion des réseaux de distribution des intrants (aliment bétail)

La difficulté majeure constatée est l'indisponibilité et la faible qualité de l'aliment bétail surtout en saison sèche. Pour y remédier, il faut donner la possibilité d'accès continu à l'aliment de bétail et à un prix raisonnable quel que soit la période de l'année pour réduire les spéculations saisonnières

Dans la région, les initiatives portées et gérées par les États ont conduit à la mise en place des Réserves alimentaires comme c'est le cas dans les pays sahéens. Les associations d'éleveurs ont également mis en place un dispositif d'aliment bétail pour leurs membres avec un comité de gestion. Des initiatives

unipersonnelles peuvent être portées par les particuliers disposant de capacités techniques et financières. Ces deux derniers modèles peuvent inciter à développer des modèles fiables au niveau local

Les activités prévues touchent :

- La spécification des types de produits, équipements et intrants à commercialiser
- Le mode de gestion du dispositif, (Coop, association, GIE, etc.)
- Les cibles et bénéficiaires,
- Le champ territorial de couverture de l'initiative.

Les actions non éligibles de la thématique 1

- Investissements relatifs à un vaste programme d'amélioration génétique
- Les investissements relatifs à un renouvellement systématique du matériel génétique peut sembler onéreux et ne répond pas à court terme à la question de l'employabilité des jeunes
- Construction de bâtiment moderne d'élevage
- L'acquisition de matériel lourd de production aliment

1.2 Thématique 2: « Promotion d'initiatives créatrices d'emploi jeunes (hommes et femmes) dans la collecte, la transformation, la distribution des produits laitiers locaux et des équipements spécifiques »

1.2.1 Définition de la thématique 2

La thématique s'inscrit dans le cadre du développement de la collecte et la transformation du lait local par la structuration et l'intégration des différents maillons de la chaîne de valeurs autour des bassins laitiers dans chaque pays. Il est attendu de la mise en œuvre de cette thématique la mise à l'échelle dans les bassins d'élevage de la région (i) des modèles de centres de collecte multiservices fonctionnels, (ii) des modèles d'unités de transformation laitière dans une dynamique de diversification, de normalisation et de standardisation des produits transformés, (iii) la promotion des modèles de développement de marchés de lait local.

La collecte, la transformation et la distribution du lait constituent un enchaînement d'actions décisives dans les chaînes de valeurs du lait local. Elles conditionnent la disponibilité de l'offre, le niveau et la nature des produits finaux et enfin le niveau de consommation.

La collecte consiste à l'organisation de la traite du lait, à son acheminement vers un centre de stockage équipé de matériels adéquats. Elle est souvent réalisée par des producteurs de lait organisés en coopératives et qui entretiennent des noyaux d'animaux laitiers périurbains, pendant que les autres troupeaux partent en transhumance. L'opération intègre, (ii) le contrôle qualité du lait collecté, (iii) le refroidissement du lait cru, (iv) le stockage de courte durée (matinée), (v) la vente aux industriels du lait, (vi) la transformation éventuelle du lait en yaourt, (vi) les services connexes : avances sur l'aliment bétail, conseils aux éleveurs, etc.

La transformation du lait est un processus de valorisation du produit dont le niveau d'affinement dépend des procédés adoptés. Elle va des formes traditionnelles, artisanales, semi industrielles au complexe industriel. De façon explicite, elle implique la transformation artisanale, les mini laiteries et les grandes unités, notamment les laiteries généralement promues par les opérateurs privés, notamment les multinationales. Dans le cadre de cet appel l'accent sera mis sur les mini laiteries dont le projet cherche principalement à densifier le réseau, à moderniser les outils et équipements de production. La finalité est double : (i) transformer une grande partie du lait local en produits répondant aux besoins des consommateurs, tout en leur conférant une plus-value permettant d'accroître les revenus des actifs, notamment des jeunes opérant dans ce maillon ; (ii) créer un grand nombre d'emplois pour les jeunes.

La distribution qui permet de mettre un produit fini à la disposition des consommateurs, individuels et/ou institutionnels, requiert le déploiement d'un dispositif de vente, d'un réseau d'opérateurs relais, ainsi qu'un marketing adapté pour rendre le produit plus attractif et adapté au pouvoir d'achat des consommateurs. Elle s'inscrit, dans le cadre du marché du lait dans un contexte concurrentiel, marqué par la forte présence de produits importés du marché international, souvent mieux élaborés. De ce fait le processus de distribution des produits laitiers, requiert l'amélioration du niveau de normalisation, de standardisation des produits, et des procédés de vente qui permettent de toucher le maximum de clientèle.

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif général est de moderniser la collecte, la transformation, la distribution des produits laitiers et des équipements tout en contribuant à la structuration des acteurs, l'insertion des jeunes et à leur intégration dans différents maillons de la chaîne de valeurs autour des bassins laitiers dans chaque pays
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de collecte, de stockage du lait local pour augmenter significativement les volumes d'offre disponible pour les industries domestiques • Renforcer les unités de collecte et de transformation en équipements adéquats • Densifier le tissu de transformation en promouvant des unités industrielles adaptées, • Assurer une large diffusion et distribution des produits laitiers locaux sur les marchés domestiques.
Questions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de modèles de centres de collecte multiservices • Développement d'unités industrielles performantes et respectueuses de l'environnement • Normalisation, standardisation des produits • Développement de la contractualisation entre les associations d'éleveurs et les industriels • Rentabilisation des opérations et amélioration de la compétitivité du lait local • Mise en place de modèles de partenariat public-privés • Marketing positif du lait local • Innovations sur la conservation du lait frais •
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation au changement climatique et sauvegarde environnementale et sociale • Équité genre et emploi des jeunes • Nutrition humaine
Acteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations des éleveurs et agro éleveurs • Groupements d'intérêt Économique des Jeunes • Coopératives de transformatrices, Associations d'agrégateurs et de distributeurs de produits laitiers
Partenariats encouragés	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat entre centres de collecte et associations d'éleveurs, les centres de collecte et mini laiteries, les Mini laiteries et centre de distribution, les mini laiteries et institutions publique (marchés institutionnels), les services financiers et assuranciers • Partenariat avec les fournisseurs d'équipements et d'intrants
Nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'échelle d'un modèle technico économique inclusif et performant

Subvention CEDEAO par projet	<ul style="list-style-type: none"> • 175 000 Euros
Cofinancement porteur	Au moins 30 % (dont au moins 50 % en espèces)

1.2.2 Actions éligibles 2

Action 2.1 : Mise en place de centres de collecte multiservices du lait local : Plusieurs modèles de centres de collecte de lait fonctionnent dans la région. Les travaux de capitalisation ont montré que les plus fonctionnels et performants sont ceux dont les activités incluent des fonctions connexes, d'une part et qui ont pu lever les goulots d'étranglement d'ordre institutionnel, organisationnel et infrastructurels, d'autre part. En effet les principales contraintes auxquelles les centres de collecte font face portent principalement sur : (i) l'insuffisance des équipements de collecte, de stockage, de conditionnement et de transfert des produits vers les unités de transformation, (ii) la non maîtrise de la gestion des centres de collectes en lien avec la faible capacité organisationnelle des acteurs (iii) l'absence de contractualisation pour certains centres, (iv) la saisonnalité de la collecte qui limite la quantité de lait traité sur l'année. Dans ce contexte, le modèle de centres de collecte multiservices que le projet cherche à promouvoir intègre :

- L'acquisition de matériels de collecte et de stockage de lait frais (bidons, tanks, etc.)
- Mise aux normes techniques et sanitaires
- L'acquisition de matériels roulants adaptés aux zones (charrette, vélo, moto, camionnette, etc.)
- L'acquisition et la distribution de consommables (emballages, produits de test du lait, etc.)
- La création et la mise en réseau de points de collecte
- La formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques
- L'achat et la rétrocession d'aliment bétail.
- Service digital de collecte et distribution du lait local
- L'existence d'un partenariat avec les unités de transformation
- L'acquisition des instruments de mesure et de contrôle de lait
- Etc.....

Action 2.2. Mise en place de mini laiteries de transformation du lait local : Les mini laiteries constituent un instrument de haute portée pour accélérer et accroître le volume des produits laitiers transformés localement. Elles sont à la portée des organisations et des petites et moyennes entreprises. Elles peuvent être installées dans les zones péri urbaines et dans les bassins de production laitiers. Elles constituent un outil de fédération des centres de collecte, de valorisation de la production locale et un support à la distribution des produits laitiers locaux. A ce niveau, cohabitent plusieurs modèles de mini laiteries de taille variable. Le projet cherche à promouvoir des modèles technico économiques inclusifs et adaptés performants implantés dans les principaux bassins de production. Ces derniers doivent offrir une opportunité à la transformation du lait local en divers produits, y compris les fromages traditionnels, seule alternative à l'égard des difficultés d'écoulement liées à l'enclavement de certaines localités. Le projet pourra inclure :

- L'acquisition de matériels adaptés pour le stockage, la transformation, le conditionnement et la conservation (pasteurisateurs, récipients, tanks de refroidissement, réfrigérateurs, soude-sacs, etc.)
- L'acquisition d'intrants (emballages, ferments, etc.)
- La formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques, notamment les normes sanitaires,
- Acquisition de matériels de transport (moto, camionnette, etc.).
- Des analyses des modalités d'approvisionnement de l'unité en lait frais local
- Des analyses sur le fonctionnement du marché d'écoulement des produits
- L'acquisition des instruments de mesure et de contrôle de lait
- Etc.....

Action 2.3 : Mise en marché et distribution des produits laitiers locaux : Cette action doit concourir à l'amélioration de l'accès des produits laitiers locaux au marché domestique et régional et susciter une préférence nationale et régionale auprès des consommateurs. Elle requiert la réalisation d'au moins quatre activités : (i) l'amélioration de la compétitivité des produits laitiers locaux, via leur mise aux normes, leur standardisation et leur labellisation, (ii) la promotion de la consommation à grande échelle, via l'organisation d'événements de dégustation, des foires, et la densification des points de vente. (iii) Elle implique aussi de structurer la communication en utilisant des nouvelles technologies de l'information. (iv) Enfin cette action doit reposer sur la promotion de partenariat entre les industriels, les grandes surfaces de distribution et les institutions publiques et privées pouvant passer des commandes structurées. Dans ce contexte les initiatives locales qui permettent de densifier le réseau de distribution à forte utilisation des jeunes (filles et garçons) et permettant d'atteindre un grand nombre de consommateurs répondront le mieux aux attentes du PRAOP. Ils pourront intégrer entre autres actions, celles de :

- Formation technique des professionnels du secteur,
- Restructuration et mise aux normes des petites et moyennes entreprises laitières,
- Adoption par les entreprises des normes sanitaires des produits laitiers locaux,
- Acquisition de matériels de conditionnement des produits,
- Labélisation et certification des produits.
- Implantation des kiosques de distribution des produits laitiers locaux à proximité des grandes places publiques : écoles, marchés, etc.
- Conclusion d'accords entre coopératives et mini laiteries et les grandes surfaces pour la distribution des produits laitiers locaux.
- Conception et mise en œuvre des outils et canaux adaptés de communication sur le lait local,
- L'acquisition des instruments de mesure et de contrôle de lait
- Etc.....

1.2.3 Les actions non éligibles 2

Les actions ci-après ne sont pas éligibles pour cette thématique :

Les activités de recherches, de capitalisation, de plaidoyer et de dialogue politique, les mesures de politiques publiques lesquelles pourront être prises dans le cadre d'autres composantes des programmes et par les organisations régionales, ne sont pas éligibles. Il en est de même pour la mise en place des systèmes d'assurance bétail, les activités de production.

1.3 Thématique 3. « Promotion des innovations de prestations de service et d'entreprises collectifs financiers, non financiers créatrices d'emplois jeunes »

1.3.1 Contexte et justification de la thématique 3

Le développement des chaînes de valeurs du lait local suppose une intégration verticale des acteurs et des opérations pour permettre que la production soit tirée par la demande en forte croissance du fait de l'accroissement démographique continu en Afrique de l'Ouest. Le revers de cet accroissement démographique est l'effectif croissant des jeunes qui manquent d'emploi pour soutenir la demande alimentaire par une offre adéquate. Le lait est un des enjeux de l'économie agroalimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. Le potentiel d'absorption des jeunes en quête d'emploi, par le développement des chaînes de valeurs du lait local est énorme. Ce potentiel est faiblement exploité du fait de l'insuffisant recours au service financier et non financier. Ces derniers sont considérés comme les socles des innovations à travers les valeurs ajoutées qu'ils apportent aux activités développées le long des maillons de la chaîne des valeurs.

1.3.2 Définition de la thématique 3

Les prestations des services financiers et non financiers visent à accroître l'accès aux services innovants financiers (crédit-investissement, assurances) et non financiers (vétérinaires, appui-conseil, contrôle

de qualité) pour le développement des chaînes de valeur de la filière lait local. Elles constituent un support des activités promues par les organisations professionnelles des jeunes (GIE, Coopératives de type OHADA, Associations, ONG, OP, plateformes de diffusion des prix et d'accès aux services vétérinaires, aliments bétail, etc.) via des dispositifs de contractualisation, de mise en relation non contractante, de diffusion de l'information, d'appui-conseil, etc.

En effet, au niveau de la chaîne de valeurs du lait local, des améliorations significatives pourront être apportées à chaque niveau :

- Au niveau de la production, la valeur ajoutée apportée par les services financiers et non financiers va permettre d'améliorer la disponibilité et l'accès aux intrants de production (aliment bétail, service et produits vétérinaires, etc.), la collecte et le transport du lait produit, l'appui conseil à la production, l'accès aux capitaux pour l'investissement initial ou l'accroissement de l'exploitation, la gestion des risques etc.
- Au niveau de la transformation la valeur ajoutée des services financiers et non financiers va permettre d'acquérir des équipements modernes, d'améliorer la qualité des produits, de donner plus de valeur aux produits finis à travers la certification, d'offrir plus de débouchés aux produits, etc.
- Au niveau de la commercialisation la valeur ajoutée des services financiers et non financiers va permettre d'avoir des informations de marché, de mieux valoriser le produit et de dégager plus de marge bénéficiaire, d'éviter les pertes dues aux méventes, etc.

De même, le renforcement des liens d'affaires entre tous les acteurs le long de ces chaînes de valeur du lait local via les services financiers et non financiers constitue un gage de développement de l'économie laitière en Afrique de l'Ouest.

Enfin, la valeur ajoutée qu'apporte les prestataires de services financiers et non financiers peuvent également porter sur des aspects transversaux de la chaîne de valeurs lait local comme l'information des acteurs sur des sujets d'intérêts (les prix, les questions liées à la sécurité, la disponibilité des pâturages, la transhumance, etc.) la mise en place de plateforme électroniques qui permettent la mise en relation commerciale des acteurs, la géolocalisation des banques d'aliment bétail, la géolocalisation des services vétérinaires, etc.

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accès aux services innovants financiers (crédit-investissement, assurances) et non financiers (vétérinaires, appui-conseil, contrôle laitier) en soutien aux initiatives de promotion de chaînes de valeurs de lait local portées par les jeunes
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les organisations professionnelles des jeunes (GIE, Coopératives de type OHADA, Associations, ONG, OP, etc.) à accroître leurs accès aux services financiers et assuranciers ; • Accompagner les organisations professionnelles des jeunes (GIE, Coopératives, Associations, etc.) à l'accès aux services vétérinaires, à l'appui-conseil et contrôle qualité des intrants de production et des produits laitiers, plateforme de diffusion des prix, plateforme d'accès aux services vétérinaires, aliments bétail, etc.
Questions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contractualisation entre les acteurs des chaînes de valeurs du lait local et les services financiers (IMF, banques, assurance) ▪ Mise en relation et contractualisation entre les acteurs des chaînes de valeurs du lait local et les services non financiers (plateforme de diffusion des prix, plateforme d'accès aux services vétérinaires, aliments bétail, etc.) ▪ Diffusion d'information (opportunité d'affaire, gestion des risques, conflits, etc.) sur la chaîne de valeurs du lait local ▪ Développement des services de courtage en fournitures des produits financiers

	<ul style="list-style-type: none"> et assuranciers • Appui-conseil en production, transformation, commercialisation/distribution et contrôle de qualité des produits laitiers
Questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équité genre et emploi des jeunes (femmes et hommes) ▪ Environnement des affaires ▪ Cadre juridique et réglementaire (réglementation, protection du consommateur, aspects sanitaires, etc.) ▪ Certification et normalisation ▪ Impact environnemental et social ▪ Marketing des produits
Acteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations des jeunes et des femmes ▪ Organisation de producteurs de la filière lait local ▪ Organisations non gouvernementales ▪ Fédérations nationales de la filière lait local ▪ Groupement d'Intérêt Économique (GIE), Coopératives de type OHADA ▪ Plateformes virtuelles de services aux acteurs des chaînes de valeur lait local • Structures privées d'appui-conseil et de contrôle de qualité • Institution de micro finance
Partenariats encouragés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariats avec les IMF, compagnies d'assurance, services financiers, etc. ▪ Partenariats avec les jeunes fournisseurs de services ▪ Partenariat avec les services publics et les autres acteurs de la filière
Nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'échelle des dispositifs d'appui à l'accès aux services financiers et non financiers par les acteurs de la chaîne de valeurs de la filière lait local
Subvention de la CEDEAO par projet	<ul style="list-style-type: none"> • 50 000 à 150 000 Euros
Cofinancement porteur	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 30% de la subvention dont 50% en espèces

1.3.3 Les actions éligibles de la thématique 3

Les types d'activités à considérer comme éligibles dans le cadre de cet appel à propositions d'initiatives locales, et qui sont potentiellement transversales aux thématiques 1 et 2, visent à faciliter le développement des chaînes de valeurs du lait local en Afrique de l'Ouest en utilisant les instruments modernes, de financement, d'appui-conseil, de contrôle de qualité et de mise en réseaux pour une intégration parfaite de tous les maillons de la filière lait local. Ces activités sont brièvement décrites ci-dessous.

Action 1 : Prestation de services non financiers (appui-conseil et services vétérinaires)

Ces prestations regroupent globalement les appuis-conseils touchant tous les maillons de la CV2L et l'ensemble des services vétérinaires. Elles peuvent prendre différentes formes et nécessiter un engagement personnel des participants. Il peut s'agir d'appui-conseil sur les situations de production (production de fourrage, l'élevage d'animaux performants en production laitière) et de conseils sur la qualité sanitaire, hygiénique et commerciale du lait et des produits laitiers, l'amélioration des performances des animaux, la gestion des chaînes de transformation, de distribution et de collecte, etc. Il peut s'agir aussi d'appui-conseil sur la gestion des systèmes de certification, de respect des normes sanitaires. La formation des acteurs de la chaîne de valeurs est également une question centrale de la professionnalisation et des performances souhaitées ou recherchées dans la chaîne de valeur du lait local.

Les prestations des services non financiers couvrent aussi le développement des plateformes d'informations visant à mettre à disposition des informations utilisables en temps réel ou permettant

de faire des anticipations, d'avoir un pouvoir de négociation commerciale et un engagement dans la durée des professionnels de la filière lait local afin d'éviter une participation passive ou liée seulement à l'octroi d'avantages matériels. Il peut s'agir également d'activités de diffusion d'information (opportunité d'affaire, gestion des risques, conflits, etc.) sur la CV2L. L'action peut aussi consister à accompagner le réseautage des plateformes d'information, de formation et d'incubation des jeunes pour leur employabilité dans les chaînes de valeur du lait local. Un tel réseautage consistera à assurer un accès plus large à l'information et à susciter un cadre incitatif et favorable pour leur employabilité dans les chaînes de valeur du lait local. A cet effet, l'action aidera à mettre en place des dispositifs de collaboration entre porteurs d'initiatives locales pour développer des synergies entre eux. Par la suite, ces dispositifs seront mis en relation avec des mécanismes de financement et de mitigation des risques. Les acteurs des initiatives locales peuvent ainsi s'inspirer des démarches participatives de conception des innovations et d'utilisation des plateformes d'innovation multi-acteurs, dans la mesure où elles mettent en avant et responsabilisent tous les intervenants volontairement impliqués dans la promotion de la CV2L. Ainsi, les services non financiers proposés pourraient entre autres actions intégrer :

- Digitalisation des services ;
- Les prestations de services vétérinaires et appui-conseil des acteurs,
- La formation des acteurs de la CV2L,
- La mise en place de plateformes et réseaux de plateformes d'informations,
- L'organisation des ateliers et des webinaires de soutien aux plateformes pour faciliter la collaboration entre les initiatives locales et la mise en relation avec d'autres programmes sur la CV2L,
- La conception de cadres permettant de faciliter la diffusion et la communication des enseignements tirés des différentes initiatives locales,
- Les plateformes de diffusion des prix, plateformes d'accès aux services vétérinaires, d'aliments bétail, plateformes de mise en relation commerciale des acteurs, etc.
- La conception et le développement des outils qui soutiennent le partage et l'utilisation des connaissances sur la CV2L.
- Les activités d'information et de sensibilisation autour des enjeux du développement de chaînes de valeurs de la filière lait local,
- Les plateformes d'information sur les risques de la chaîne de valeurs lait local et les opportunités de gestion de ces risques.

Action 2 : Prestations de services financiers (crédits-investissements, systèmes de péréquation et assurances)

Les investissements à réaliser au niveau des différents maillons de la chaîne de valeurs du lait local indispensables pour lever des contraintes d'adoption d'innovations techniques sont parfois importants et hors de portée de certains acteurs notamment les mini-laiteries familiales, l'acquisition des animaux performants, les équipements spécifiques, le financement des activités de marketing et gestion des flux tendus d'approvisionnements et de fournitures, etc. Par exemple, pour la mise à niveau des chaînes de production, de transformation et de distribution, l'expérimentation des équipements spécifiques, le guichet unique pour les documents administratifs, les services financiers et assurantiels, etc.) des investissements adéquats sont requis. A cela s'ajoutent toutes formes d'organisation financière permettant de mieux rentabiliser les investissements, le matériel et les nouveaux services aux professionnels, ou d'en faciliter l'acquisition via des prêts. De même, les relations entre les acteurs des chaînes de valeurs du lait local et les services financiers (IMF, banques, assurance) sont fondamentales mais elles sont frileuses à cause de l'absence de flux d'informations précises sur les caractéristiques exactes de chaque catégorie d'acteurs. Les services financiers doivent donc permettre d'accompagner les acteurs des chaînes de valeurs lait local à développer/renforcer ces relations formelles de partenariat qui permettent aux acteurs des CV2L de partager les risques financiers de leurs activités. La plupart des acteurs des filières agricoles et laitières ont une grande aversion pour le risque. L'action consistera donc à convertir cette aversion en partage et gestion de risque pour soutenir

les activités et accroître leur potentiel de production de richesses. Les prestations de services financiers pourraient donc prendre en compte entre autres :

- La facilitation des contrats d'assurance couvrant les maillons sensibles de la CV2L ou selon la nature spécifique de la demande de chaque acteur,
- Le développement des services de courtage en fourniture des produits financiers et assuranciers,
- Innovation en ingénierie d'assurance ;
- Processus d'inclusion et d'éducation financière ;
- Les mécanismes financiers non assuranciers de couverture des chocs de marchés tels que les fonds de garantie basés sur les systèmes de péréquation sur les prix,
- L'appui à la mise en place du système d'assurance bétail
- etc.

1.3.4 Les actions non éligibles de la thématique 3

Les actions entrant directement dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la filière lait locale ne sont pas éligibles dans le cadre de cette thématique. Ces actions sont prises en charge dans les autres thématiques de cet appel à proposition. Les activités de recherches, de capitalisation, de plaidoyer et de dialogue politique, lesquelles seront prises en compte par d'autres composantes du projet, ne sont pas éligibles. Il en est de même des études de type exploratoire en vue d'établir des situations de référence.

Section 3 : Critères et grilles de notation des propositions

Avant la notation des notes succinctes, les critères d'éligibilité ci-après seront appliqués. (Tableau N°1).

TABLEAU N° 1 : CRITERES D'ELIGIBILITE

Critères	Indicateurs
Nature du soumissionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance avec l'un des types d'opérateurs de développement éligibles à la soumission de proposition d'initiatives locales
Constitution du consortium responsable de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Présence effective d'au moins 2 types de membres éligibles aux consortiums • Présence d'une organisation professionnelle de la filière lait local formellement constituée au sein du consortium • Porteur du projet relevant du droit de l'un des Etats membres de la CEDEAO ou du Tchad • Le porteur de projet peut être aussi une organisation internationale ayant un partenaire local
Qualité de l'engagement des acteurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau minimum de cofinancement du porteur de projet et des partenaires, d'au moins 20% • La nature du cofinancement (et la convertibilité en valeur monétaire explicite du cofinancement en nature) avec des documents certifiés par un cabinet d'audit
Budget et durée des propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de subvention (80% du total) entre 200 000 et 250 000 Euros pour les thématiques 1 et 2 et 100 000 d'Euros pour la thématique 3 • Durée maximale 36 mois
Adéquation entre les objectifs et activités de la proposition de projet, et les objectifs et types d'activités éligibles du PRAOP3	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs de la chaîne des valeurs lait local • Combinaison d'actions relevant d'une des trois thématiques de l'appel • Considération d'activités éligibles (grands types d'activités listés)

Les critères spécifiques au PRAOP ont été intégrés aux grilles de notation des notes succinctes et des propositions détaillées, et présentés dans le Tableau 2.

TABEAU N° 2 : CRITERES DE NOTATION SPECIFIQUES AU PRAOP

Critères	Indicateurs
Pertinence de la proposition au regard de l'objectif de l'AP	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et justification des leviers d'action pour engager/soutenir le développement de la filière lait local
Constitution du consortium responsable de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intégration du consortium dans la zone du projet • Expériences antérieures de collaboration • Modalités de fonctionnement du consortium (formulation de la proposition, gouvernance, répartition du budget, propriété des références et produits de capitalisation générés)
Expérience des opérateurs de développement membre du consortium (ONG, Association)	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans la chaîne de valeurs lait local : production, collecte, transformation, commercialisation, distribution ; • Expérience en gestion de projet multi-acteurs ; • Expérience en termes de capitalisation ;
Expérience des autres membres du consortium	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance préalable des problématiques de la filière ; et des freins et leviers à l'adoption de bonnes pratiques et innovations des chaînes de valeurs ; • Participation à des réseaux nationaux, sous-régionaux et/ou à la filière.
Qualité technique et méthodologique de la proposition	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre les activités proposées et les attentes du public cible ; • Explication du caractère innovant de la proposition (notamment en termes de dispositif, de méthodes, de modèles, de mécanismes) de développement de chaînes de valeurs lait local et produits dérivés ; • Pertinence de la combinaison de thématiques et activités proposées ; • Cohérence entre le territoire d'intervention considéré et les objectifs et résultats de la proposition ; • Robustesse du dispositif de suivi-évaluation interne ; • Explication de la démarche et du dispositif proposés de capitalisation interne au projet.
Prise en compte d'enjeux transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Aspects d'équité de genre ; • Place des jeunes dans les changements recherchés ; • Emploi de jeunes ; • Prise en compte des aspects environnementaux.
Capacité de changement d'échelle et de poursuite des actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> • Explication des modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement ; • Démonstration de la capacité de mobiliser de la ressource technique et financière à l'après projet ; • Justification de la durabilité des actions du projet ;
Adéquation entre les objectifs et les activités affichés et les ressources identifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les objectifs, résultats et activités, et le budget ; • Temps nécessaire pour obtenir les effets et impact annoncés.
Complémentarités et synergies avec d'autres interventions dans des domaines proches de ceux ciblés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarités et éventuelles synergies avec d'autres actions de la Coopération Suisse d'une part, et avec les actions d'autres bailleurs et opérateurs de développement autour du développement des chaînes de valeurs lait local d'autre part

TABLEAU N° 3 : GRILLE DE NOTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET

Rubriques	Notation	Pondération	Score maximum
1. Cohérence du projet	1 à 5 points	Sous-total	40
1.1 Claire présentation de la problématique de l'employabilité des jeunes et de la filière lait local dans la zone du projet	5	2	10
1.2 Claire définition des objectifs et résultats attendus de l'action et de leur lien avec les objectifs de l'appel	5	2	10
1.3 Cohérence de la combinaison d'activités proposée avec l'objectif de la proposition et l'objectif de l'AP	5	1	5
1.4 Pertinence des partenariats envisagés pour la mise en œuvre du projet	5	1	5
1.5 Caractère innovant de la proposition (valeur ajoutée de l'action)	5	2	10
2. Approche et gestion	1 à 5 points	Sous-total	40
2.1 Cohérence entre les résultats escomptés, les activités prévues et les méthodologies proposées	5	1	5
2.2 Expérience du soumissionnaire et de ses partenaires en matière de mise en œuvre d'initiatives locales similaires	5	3	10
2.3 Clarté de la répartition des responsabilités et rôles des partenaires du consortium (complémentarité, synergies entre acteurs du consortium)	5	1	5
2.4 Expérience(s) de collaboration entre partenaires du consortium	5	1	5
2.5 Dispositif de gestion du projet	5	2	15
3. Résultats et impact	1 à 5 points	Sous-total	20
3.1 Précision et faisabilité des résultats escomptés à moyen terme	5	1	5
3.2 Impact sur les groupes cibles et les bénéficiaires finaux à long terme	5	1	5
3.3 Degré de durabilité des processus générés attendus	5	1	5
3.4 Capacité à changer d'échelle	5	1	5
Score total			100

Évaluation des notes succinctes

- 1) La note succincte de projet se verra attribuer une notation entre 20 et 100 conformément à la grille d'évaluation ci-dessus.
- 2) Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon.
- 3) Seules les notes succinctes de projet qui auront obtenu un score minimum de 70 points seront présélectionnées.

TABLEAU N° 4 : GRILLE DE NOTATION DES PROPOSITIONS DETAILLEES

RUBRIQUE	Notation	Pondération	Score Max
1. Pertinence du projet	1 à 5 points	Sous-total	25
1.1 Les problématiques abordées sont-elles présentées de manière claire ? Le lien entre les problématiques et les activités proposées, et les besoins de la chaîne de valeur considérée, des bénéficiaires et du/des groupe/s cible/s, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?	5	1	5
<i>1.1.1 Le lien entre les problématiques et les activités proposées, et les besoins de la chaîne de valeurs considérée, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?</i>	2	1	2
<i>1.1.2 Le lien entre la problématique et les activités proposées, et les besoins des bénéficiaires finaux et du/des groupe/s cible/s, a-t-il été argumenté de manière adéquate ?</i>	3	1	3
1.2 Les objectifs de l'action et les leviers d'action pour engager/soutenir le développement de la filière, et leur lien avec les besoins des bénéficiaires et du/des groupe(s) cible(s), sont-ils bien définis ?	5	1	5
1.3 Le caractère innovant (valeur ajoutée) de la proposition est-il pertinent par rapport aux thématiques retenues ? Est-il bien présenté ?	5	1	5
<i>1.3.1 Le caractère innovant (valeur ajoutée) de la proposition est-il pertinent par rapport aux thématiques retenues ?</i>	2	1	2
<i>1.3.2 Le caractère innovant de la proposition est-il bien présenté ?</i>	3	1	3
1.4 Le consortium constitué répond-il aux enjeux de l'action (échelles d'intervention, fonctions et compétences des différents acteurs impliqués) ?	5	1	5
1.5 La chaîne de valeurs considérée est-elle cohérente avec les objectifs et résultats attendus de l'action ?	2	1	2
1.6 Les enjeux transversaux portant sur les besoins essentiels d'adaptation au changement climatique, les aspects d'équité de genre, la place des jeunes dans les changements recherchés et la préservation de l'environnement, sont-ils abordés ?	2	1	2
1.7 Les effets et impact annoncés sont-ils cohérents avec la durée du projet	1	1	1
2. Méthodologie	1 à 5 points	Sous-total	20
2.1 Est-ce que la structure générale du projet reflète l'analyse des problèmes de base ?	5	1	5
2.2 Est-ce que le plan d'action est clair et réalisable ? Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés ?	5	1	5
<i>2.2.1 Est-ce que le plan d'actions est clair et réalisable ?</i>	1	1	1
<i>2.2.2 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs ?</i>	2	1	2
<i>2.2.3 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les résultats escomptés ?</i>	2	1	2
2.3 Le niveau d'implication et de participation des partenaires membres du consortium à la prise de décision et aux activités est-il satisfaisant ?	5	1	5
2.4 Le dispositif du suivi-évaluation interne du projet est-il satisfaisant ?	3	1	3

2.5 La démarche et le dispositif proposés de capitalisation interne au projet sont-ils clairement explicités et pertinents ?	2	1	2
3. Capacité opérationnelle et financière	1 à 5 points	Sous-total	25
3.1 Le soumissionnaire possède-t-il une expérience en gestion d'initiatives locales multi-acteurs suffisante ?	5	1	5
3.2 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une expertise technique suffisante en matière de développement de chaînes de valeurs de la filière ?	5	2	10
3.3 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une capacité de gestion financière suffisante ?	5	1	5
3.4 Le soumissionnaire et ses partenaires possèdent-ils une expérience de capitalisation suffisante ?	5	1	5
4. Impact / Durabilité	1 à 5 points	Sous-total	15
4.1 L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur les bénéficiaires finaux et les groupes cibles ?	5	1	5
4.2 Les possibilités et modalités de poursuite des actions engagées et des résultats obtenus par le projet à la fin du financement sont-elles suffisamment explicitées ?	2	1	2
<i>4.2.1 Au niveau institutionnel, est-ce qu'il y aura des structures ou des organisations permettant la poursuite des activités ?</i>	1	1	1
<i>4.2.2 Est-ce qu'il y aura une appropriation locale des résultats du projet ?</i>	1	1	1
4.3 Le projet aurait-il des effets multiplicateurs ? (notamment possibilité de répétition et extension des résultats du projet et dissémination des informations).	5	1	5
<i>4.3.1 Existe-t-il des possibilités de répétition et extension des résultats du projet ?</i>	1	1	1
<i>4.3.2 Existe-t-il des possibilités de dissémination des références et informations générées ?</i>	1	2	2
<i>4.3.3 Au niveau des politiques (si applicable), quel sera l'impact structurel du projet ? Est-ce qu'il contribuera l'amélioration du cadre juridique, l'application des règlementations, etc.</i>	1	2	2
4.4. Des complémentarités et éventuelles synergies avec les actions d'autres bailleurs et opérateurs de développement autour du développement des chaînes de valeurs de la filière, sont-elles possibles et envisagées ?	3	1	3
5. Budget et rapport coût-efficacité	1 à 5 points	Sous-total	15
5.1 La relation entre ressources (humaines et techniques) et résultats attendus est-elle satisfaisante ?	5	1	5
5.2 Les ressources (humaines et techniques) proposées sont-elles nécessaires pour la mise en œuvre du projet ?	5	2	10
Score total			100

Évaluation des propositions détaillées

- 1) La proposition détaillée se verra attribuer une notation entre 38 et 100 conformément à la grille d'évaluation ci-dessus.
- 2) Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon.
- 3) Seules les propositions détaillées qui auront obtenu un score minimum de 70 points seront présélectionnées.
- 4) Un classement des propositions détaillées sera établi sur la base de la notation obtenue, en suivant l'ordre décroissant du classement, et selon le pays où l'action est proposée.
- 5) Les trois propositions détaillées par pays ayant obtenu les meilleurs scores d'évaluation, seront finalement retenues.
- 6) Une fois sélectionnées les 15 meilleures propositions détaillées réparties équitablement entre les 15 États membres de la CEDEAO, les propositions détaillées restantes ayant obtenu les meilleurs scores d'évaluation et permettant une représentativité minimum des maillons ou chaînes de valeur de la filière seront retenues, en suivant l'ordre décroissant du classement, jusqu'à l'octroi de l'enveloppe budgétaire restante.

Annexes

ANNEXE A.....	FORMULAIRE DE NOTE SUCCINCTE DE PROJET	36
ANNEXE B.....	FORMULAIRE DE PROPOSITION DETAILLEE	38
ANNEXE C.....	MODELE BUDGET	43
ANNEXE D.....	CADRE LOGIQUE DE L'ACTION	46
ANNEXE E.....	DONNEES CONCERNANT LE SOUMISSIONNAIRE ET LE PROJET	47
ANNEXE F.....	FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SOUMISSIONNAIRE	48
ANNEXE G.....	FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE CHAQUE PARTENAIRE DU PROJET	49
ANNEXE H.....	DECLARATION DE PARTENARIAT	50
ANNEXE I.....	CHECK LIST AVANT SOUMISSION DES PROPOSITIONS	51
ANNEXE J.....	DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	52
ANNEXE K.....	DOSSIER ADMINISTRATIF COMPLET	55

Annexe A. Formulaire de note succincte de projet

Date limite de réception des demandes :

AVERTISSEMENT

Veuillez compléter ce formulaire avec soin, afin de faciliter son exploitation aux évaluateurs.

L'évaluation de votre note succincte de projet ne sera effectuée que si votre proposition est jugée éligible.

Le dossier de la note succincte de projet doit inclure :

- Document unique de proposition succincte, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe A)
- Page de garde (modèle en Annexe E) de la note succincte de projet signée par la personne habilitée à demander le cofinancement pour l'organisation.
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s) (modèle de fiche en Annexe G)
- Déclaration de partenariat (Annexe H)
- Checklist de documents à envoyer (Annexe I)

Format et contenu de la note succincte

La Note succincte de projet doit suivre le canevas ci-dessous (la police de caractères et sa taille doivent être Arial 10). Toute note succincte de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veuillez fournir les informations suivantes en utilisant les questions ci-dessous.

1. Résumé de l'action. (1 page)

1.1 *Brève description de l'action proposée*

2. Pertinence : (1 page)

2.1- *Quelle est la pertinence de votre proposition au regard des besoins et des contraintes du pays en matière de développement de la filière lait local ?*

2.2- *Quels sont les bénéficiaires finaux et groupes cibles considérés, et selon quels critères ?*

2.3- *Quels sont les partenaires impliqués dans la proposition, avec quels objectifs et sur la base de quelle(s) expérience(s) conjointe(s) ?*

2.4- *Quels sont les objectifs poursuivis et les résultats attendus (effets et impact) ?*

2.5- *Quelle est la valeur ajoutée de l'action : qu'est-ce que l'action apporte par rapport aux différentes initiatives de développement de la filière lait local en cours de mise en œuvre dans le pays cible ?*

3. Méthodologie et Durabilité : (1,5 page)

3.1 *Quels sont les activités principales du projet ?*

3.2 *Quelles sont les principales méthodologies considérées pour la mise en œuvre de l'action ?*

3.3 *Quels sont les fonctions considérées de votre organisation et des partenaires du consortium constitué ?*

3.4 *Quelles sont les modalités de fonctionnement du consortium (formulation et mise en œuvre du projet) ?*

3.5 *Comment le projet atteindra-t-il son objectif de durabilité ?*

3.6 *Le projet aurait-il des effets démultiplicateurs ?*

4. Capacité opérationnelle et expertise : (1 page)

4.1 *Quelle expérience possède votre organisation en matière d'accompagnement des acteurs de la filière lait local, de gestion de projet(s) multi-acteurs (coordination, gestion financière, suivi-évaluation) et de capitalisation) ?*

4.2 *Quelle expérience possèdent votre organisation et vos partenaires en matière de développement de la filière lait local ?*

5. Budget (modèle en Annexe C)

6. Cadre Logique (modèle en Annexe D)

Annexe B. Formulaire de proposition détaillée

Date limite de réception des demandes :

AVERTISSEMENT

Veillez compléter ce formulaire avec soin, afin de faciliter son exploitation aux évaluateurs.

La vérification de l'éligibilité de la proposition détaillée ne sera effectuée que pour les propositions qui auront été sélectionnées provisoirement à l'issue de l'évaluation des notes succinctes. Cette vérification se fera sur la base des documents requis par l'ARAA, dont la liste est donnée ci-dessous.

Toute proposition détaillée ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Le dossier de la proposition détaillée doit inclure :

- Document unique de proposition détaillée, dont le contenu doit suivre le schéma présenté dans ce modèle (Annexe B) ;
- Budget de la proposition (modèle en Annexe C) ;
- Cadre logique de la proposition (modèle en Annexe D) ;
- Page de garde de la proposition détaillée signée par la personne habilitée à demander le financement pour l'organisation (Annexe E) ;
- Fiche de renseignements relatifs au soumissionnaire (demandeur) complétée et signée par la personne habilitée à demander le financement pour l'organisation (modèle de fiche en Annexe F) ;
- Fiche(s) de renseignements relatifs au(x) partenaires du projet complétée(s) (modèle de fiche en Annexe G) ;
- Déclaration de partenariat (Annexe H) ;
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social dûment signée par le porteur de projet (Annexe J) ;
- Check-list de documents à envoyer (Annexe I).

Format et contenu de la proposition détaillée

La proposition détaillée de projet doit suivre le canevas ci-dessous (la police de caractères et sa taille doivent être **Arial 10**). Toute proposition détaillée de projet ne répondant pas à ces exigences sera rejetée sans faire l'objet d'une évaluation.

Veillez fournir les informations suivantes en utilisant les questions ci-dessous.

1. Description

1.1 Titre

1.2 Lieu(x)

Pays, territoire cible

1.3 Durée (en mois)

1.4 Coût de l'action (du projet) et montant de la subvention demandée (en dollars US)

Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant de la subvention demandée (B)	% de la subvention demandée par rapport au total des coûts éligibles de l'action (projet) (C) = (A/B) x 100
US\$	US\$	%

1.5 Présentation du consortium de partenaires constitué pour porter et mettre en œuvre l'action (Maximum 2 pages¹)

Veillez fournir les informations requises concernant les points suivants :

1.5.1. Présentation du soumissionnaire :

- Expérience en gestion de projet multi-acteurs (notamment en termes de coordination, gestion financière et suivi-évaluation)
- Expérience en termes de capitalisation
- Activités en cours afférentes au développement de la chaîne de valeur lait local

1.5.2. Présentation des autres partenaires du consortium :

- Expérience en démarches d'accompagnement des professionnels de la filière lait local
- Connaissance des problématiques de développement de l'élevage et des freins et leviers au développement de la chaîne de valeurs lait local
- Activités en cours afférentes au développement de la chaîne de valeurs lait local

1.5.3. Expériences antérieures de collaboration entre les membres du consortium

1.6 Objectifs (Maximum 1/2 page)

Veillez décrire le(s) objectif(s) global (aux) que l'action contribue à atteindre ainsi que les objectifs spécifiques que l'action vise à accomplir.

1.7 Justification (Maximum 4 pages)

Veillez fournir les informations requises en répondant aux questions suivantes :

- 1.7.1 Pertinence de l'action par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à propositions d'initiatives locales.
- 1.7.2 Nature du problème à résoudre ; identification des besoins et des contraintes dans de développement *de la filière lait local* relatifs aux thématiques retenues.
- 1.7.3 Identification des leviers d'action et justification de la combinaison d'actions proposée.
- 1.7.4 Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux et estimation de leur nombre.
- 1.7.5 Raisons motivant le choix du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires finaux, et identification de leurs besoins et contraintes spécifiques. Comment l'action contribue-t-elle à les satisfaire et à les lever ?
- 1.7.6 Justification de la chaîne de valeur/maillon considéré.

¹ Les notes de bas de page purement explicatives ne seront pas reproduites dans les formulaires de demande.

- 1.7.7 Justification du consortium constitué, et description des modalités de fonctionnement du consortium
- 1.7.8 Niveau d'intégration du consortium dans le développement *de la filière lait local* ;
- 1.7.9 Prise en compte d'enjeux transversaux (équité de genre, place des jeunes dans les changements recherchés, autres) dans la proposition.

1.8 Description détaillée des résultats et des activités (Maximum 8 pages)

Veillez inclure le titre et une description détaillée de chaque résultat et de chaque activité programmée pour produire les résultats, en motivant le choix de ces activités et en précisant le cas échéant le rôle de chaque partenaire dans ces activités. A cet égard, la description détaillée des activités ne doit pas répéter le plan d'action (voir Section 1.10).

1.9 Méthodologie (Maximum 4 pages)

Description détaillée des éléments suivants :

- 1.9.1 Méthode de mise en œuvre et raisons motivant le choix de la méthodologie proposée ;
- 1.9.2 Si l'action prolonge une action existante, veuillez expliquer de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action ;
- 1.9.3 Si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'insère dans ce programme et comment la coordination est assurée ;
- 1.9.4 Veuillez exposer les synergies potentielles avec les politiques et stratégies, nationales et régionales, du secteur visé par les thématiques retenues. Dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à alimenter les décisions et discussions sur la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux dudit secteur ?
- 1.9.5 Quelle(s) innovation(s) sur le plan organisationnel, institutionnel, méthodologique ou technique est/sont proposée(s) par le projet ?
- 1.9.6 Dispositif de suivi-évaluation considéré (interne et/ou externe) ;
- 1.9.7 Présentation de la démarche et du dispositif de capitalisation proposés, et des expériences de capitalisation du soumissionnaire et des partenaires ;
- 1.9.8 Description de la participation et du rôle de chacun des acteurs membres du consortium dans l'action, et des raisons motivant le rôle de chacun d'entre eux ;
- 1.9.9 Description de la participation et du rôle d'autres acteurs (groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et des raisons motivant le rôle de chacun d'entre eux ;
- 1.9.10 Ressources humaines proposées pour la mise en œuvre de l'action (par fonction – il n'y a pas lieu de préciser le nom des personnes) ;
- 1.9.11 Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel, etc.).

1.10 Durée et plan d'action pluri-annuel

La durée de l'action sera de ____ mois.

Remarque : Il est recommandé aux demandeurs de prévoir une marge de sécurité dans le plan d'action. Celui-ci ne doit pas comprendre des descriptions détaillées d'activités mais juste leur intitulé tout en prenant en compte la codification permettant de lier chaque activité aux éléments du cadre logique (OG, OS, R, Activités projet).

Le plan d'action doit être rédigé conformément au modèle suivant :

Plan de travail et budget annuel de l'année 1 (40% du budget)

Activités Cadre Logique	Activités année1	Output annuel	Tâches/mi lestones	Poids tâches/mile stones	Budget USD	Chronogramme				Respon sable	Comme ntaire
						T 1	T 2	T 3	T 4		
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.										
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.										

Plan de travail et budget annuel de l'année 2 (50% du budget)

Activités Cadre Logique	Activités année1	Output annuel	Tâches/mi lestones	Poids tâches/mile stones	Budget USD	Chronogramme				Respon sable	Comme ntaire
						T 1	T 2	T 3	T 4		
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.										
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.										

Plan de travail et budget annuel de l'année 3 (10% du budget)

Activités Cadre Logique	Activités année1	Output annuel	Tâches/mi lestones	Poids tâches/mile stones	Budget USD	Chronogramme				Respon sable	Comme ntaire
						T 1	T 2	T 3	T 4		
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.										
Act. 1.1.1.	Act. 1.1.1.1.										

3. Résultats obtenus

3.1 Impact escompté sur les groupes cibles/bénéficiaires (Maximum 2 pages)

Veillez indiquer de quelle manière le projet va améliorer :

- 3.1.1 La situation des groupes cibles/bénéficiaires.
- 3.1.2 Les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou du/des partenaire(s).

3.2 Résultats concrets (Maximum 1 page)

Veillez être précis et quantifier les résultats attendus autant que possible. Indiquez notamment les publications prévues.

3.3 Effets multiplicateurs (Maximum 1 page)

Veillez décrire i) les éventuelles synergies avec d'autres initiatives locales et actions d'acteurs mobilisés autour du développement de *la filière lait local* et dans les pays cibles, ii) les modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement, ainsi que iii) les possibilités de reproduction et d'extension (passage à l'échelle) des résultats du projet.

3.4 Durabilité (Maximum 3 pages)

Veillez distinguer les trois aspects :

- 3.4.1 Aspect financier et économique : comment seront financées les activités et/ou la/les structure(s) de gestion éventuellement mise en place, à la fin de la subvention ?
- 3.4.2 Aspect institutionnel : existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ? Comment assurer une « appropriation » locale des résultats de l'action ?
- 3.4.3 Aspect politique éventuel : quel impact structurel aura l'action ? Par exemple mènera-t-elle à une amélioration de la législation, des réglementations, des méthodes, etc. ?

3.5 Cadre logique

Veillez compléter l'annexe D.

4. Budget de l'action

Veillez remplir l'annexe C.

5. Sources de financement attendu

Veillez préciser les sources de financement (ressources propres du soumissionnaire et ses partenaires, ou autre bailleur de fonds) en indiquant celles qui sont déjà acquises et celles qui sont prévues.

(A libeller TTC et en dollars US, tout montant inscrit dans « subvention demandée » doit être hors taxes hors douanes)

Titre du projet :

Budget (US\$) (1)	Année 1				Années 2				Total Années 1 + 2 (2)	Contribution demandeur au cofinancement	Subvention demandée
	Unité	Quantités	Coût unitaire	Total	Unité	Quantités	Coût unitaire	Total			
1. Ressources humaines											
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel local)											
1.1.1 Technique	Par mois				Par mois						
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois				Par mois						
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel expatrié/international)	Par mois				Par mois						
1.3 Per diem pour missions/voyages (3)											
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à au projet)	Per diem				Per diem						
1.3.2 Sur place (personnel affecté au projet)	Per diem				Per diem						
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	Per diem				Per diem						
Sous-total Ressources humaines											
2. Voyages											
2.1. Trajets locaux ou régionaux (Afrique de l'Ouest)	Par mois				Par mois						
Sous-total Voyages											
3. Équipement et fournitures (4)											
3.1 Location de véhicules	Par véhicule				Par véhicule						
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur											
3.3 Machines, outils etc.											
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils											
3.5 Autre (préciser)											
Sous-total équipement et fournitures											
4. Bureau local											
4.1 Location de bureaux	Par mois				Par mois						

4.2 Consommables - fournitures de bureau	Par mois				Par mois					
4.3 Autres charges de fonctionnement (tél/fax, électricité, maintenance)	Par mois				Par mois					
Sous-total Bureau local										
5. Autres coûts, services (5)										
5.1 Publications										
5.2 Études, recherche-action nécessaire pour la conduite du projet										
5.3 Coûts d'évaluation										
5.4 Traduction, interprètes										
5.5 Coûts des conférences/séminaires										
5.6 Actions de communication et visibilité (6)										
Sous-total Autres coûts, services										
6. Coûts directs des investissements du projet										
Insérer autant de lignes que nécessaires pour quantifier les activités prévues par thématique – ces investissements devraient constituer au moins 70% du financement de la subvention de ma CEDEAO										
Sous-total des investissements du projet										
Sous-total Autres										
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)										
8. Provision pour imprévus (5% maximum)										
9. Total des coûts directs éligibles de l'Action (7+8)										
10. Coûts administratifs (7% maximum) (7)										
11. Total des coûts éligibles de l'action (9+10) (TTC et US\$)										

NOTA BENE :

- 1) La description des articles doit être suffisamment détaillée et doit montrer chacune de leurs composantes principales. Le nombre d'unités et le taux unitaire doivent être précisés pour chaque composante en fonction des indications fournies. Les coûts unitaires peuvent, lorsque cela est pertinent, être basés sur des coûts moyens.
- 2) Il s'agit du total tenant compte de toutes les années du projet. Ce total inclus la subvention et la part du cofinancement.
- 3) Indiquer les pays où les per diem sont encourus, et les taux applicables. Les per diem couvrent le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de mission et les menues dépenses.
- 4) Coûts d'acquisition ou de location.
- 5) A détailler. Les montants forfaitaires ne sont pas acceptés.
- 6) Les activités de communication et de visibilité devraient être planifiées et budgétisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet.
- 7) Il s'agit d'un forfait couvrant les coûts indirects de l'action et pour lequel le bénéficiaire de la subvention ne doit pas fournir de documents justificatifs. Il s'agit par exemple des frais de personnel supplémentaires indirects. Le montant de ces coûts administratifs sollicités sur la subvention ne doit pas dépasser un maximum de 7 % du total de la subvention demandée.

NB : Le soumissionnaire est seul responsable de l'exactitude de l'information financière fournie dans ces tableaux.

Annexe D. Cadre logique de l'action

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Valeur de base	Valeur cible	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	<i>Quel sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels l'action va contribuer ?</i>	<i>Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	
Objectif spécifique	<i>Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif de l'action est atteint ?</i>			<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>	<i>Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?</i>
Résultats attendus	<i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique ? Quels sont les résultats attendus ? (Numérotez ces résultats)</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	<i>Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?</i>
Activités à développer	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>	Moyens : <i>Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>	<i>Quelles préconditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors du contrôle direct du Bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?</i>

Annexe E. Données concernant le Soumissionnaire et le Projet

(Page de garde pour la note succincte et la proposition détaillée)

Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse électronique	
Site internet	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet/Intitulé du projet	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total du projet	
Contribution demandée à la CEDEAO	
Contribution d'autres partenaires éventuels	
Taux cofinancement (%)	
Durée du projet	

Annexe F. Fiche de renseignements du soumissionnaire

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont participé à l'élaboration de la proposition de projet, ont donné leur accord pour leur participation et la mise en œuvre de l'action

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet de l'organisme :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Appartenance à des groupements, réseaux, plateformes :	
Principales publications de l'organisme	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de demande de cofinancement²	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	

²Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les contrats et tout autre document officiel pour l'association

Annexe G. Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale) :	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	
Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	
Nom et prénom du président : (ou équivalent)	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration (CA) :	
Liste des membres du CA :	
Objet de l'organisme :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de l'association :	
Budget total annuel en dollars US :	
Principaux donateurs :	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, groupements, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	

Annexe H. Déclaration de partenariat

Important : Cette déclaration doit être fournie par chacun des partenaires.

Titre de l'action :	
Organisation :	
Nom :	
Fonction:	

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par l'organe contractant. Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, l'ARAA exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention (Note Succincte de Projet et Proposition Détaillé) avant sa soumission à l'appel à proposition et compris ce que sera leur rôle dans l'action.
2. Le demandeur et ses partenaires doivent se consulter régulièrement et se tenir mutuellement informés du déroulement de l'action.
3. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports narratifs et financiers présentés à l'ARAA.
4. Les changements relatifs aux volets de l'action auxquels ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptés par les partenaires concernés avant d'être proposés à l'ARAA. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications pour approbation.

Je soussigné (e), en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisation partenaire, certifie que j'ai lu le contenu de cette déclaration et que je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Date et lieu :

Nom :

Fonction :

Signature :

Annexe I. Check List avant soumission des propositions

AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE SUCCINCTE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		A REMPLIR PAR L'ARAA	
	OUI	NON	OUI	NON
1. Le formulaire de note succincte, publié au titre de cet appel à propositions d'initiatives locales, a été utilisé pour la rédaction de la proposition détaillée				
3. La proposition est dactylographiée et est en français ou en anglais, ou en portugais				
4. La version électronique de la note succincte est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d'appel à propositions d'initiatives locales				
6. L'action sera mise en œuvre dans l'un des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo ou Tchad				
7. Le soumissionnaire répond aux critères de définition d'opérateur de la filière <i>lait local</i> indiqués				
8. Le consortium d'acteurs constitué répond aux critères d'éligibilité des consortia indiqués				
9. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé la déclaration de partenariat (annexe H)				
10. La subvention demandée est comprise entre 150 000 et 200 000 US\$ (hors taxes et frais de douanes)				
11. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est égale ou supérieure à 10 % du total du budget de la proposition				

AVANT D'ENVOYER VOTRE PROPOSITION DETAILLEE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		A REMPLIR PAR L'ARAA	
	OUI	NON	OUI	NON
1. Le formulaire de proposition détaillée, publié au titre de cet appel à propositions d'initiatives locales, a été utilisé pour la rédaction de la proposition détaillée				
3. La proposition est dactylographiée et est en français, ou en anglais, ou en portugais				
4. La version électronique de la proposition détaillée est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d'appel à propositions d'initiatives locales				
9. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé les fiches de renseignements (Annexes F et G)				
10. La subvention demandée est comprise entre 150 000 et 200 000 US\$ (hors taxes et frais de douanes)				
11. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est égale ou supérieure à 10 % du total du budget de la proposition				

Annexe J. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

(Texte à ne pas modifier)

Intitulé de l'appel à proposition de projet :

A : Monsieur Le Directeur Exécutif de l'ARAA..... (le « **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la Coopération Suisse (« DDC ») ne finance les initiatives locales du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre la DDC et notre structure, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché³ ;

2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et/ou la Suisse, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par la DDC ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>⁴ ;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

³ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

⁴ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la DDC et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d’affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d’Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de la DDC et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu’un autre soumissionnaire, recevoir d’un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu’un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d’avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d’influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s’avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d’Ouvrage ;

3.5) dans le cas d’une procédure ayant pour objet la passation d’un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l’une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l’être, par le Maître d’Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d’une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera la DDC, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :

6.1) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l’État du Maître d’Ouvrage, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l’État du Maître d’Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’il accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature,

pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la Suisse.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons la DDC à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la DDC.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁵ _____

En date du _____

⁵ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Annexe K. Dossier administratif complet

Pour les initiatives locales provisoirement retenues, avant la signature des subventions, l'ARAA demandera l'envoi d'un dossier Administratif Complet pour vérifier l'éligibilité du soumissionnaire. Ce dossier devra être transmis en version papier à l'adresse suivante :

**A l'attention de Monsieur le Directeur Exécutif,
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA),
83, rue des Pâtures (SUPER TACO)
Tél. +228 22 33 82 82 / 22 21 40 02 / 22 21 40 03 – 01 BP 1816 Lomé-Togo**

Le dossier sera fourni en un (1) exemplaire papier comprenant :

- Copie des statuts certifiés conformes à l'original ;
- Copie de la déclaration d'enregistrement et copie de la publication au Journal Officiel [ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation] ;
- Liste datée des membres des instances dirigeantes, du bureau et des principaux dirigeants et leurs coordonnées, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Organigramme daté et signé par le dirigeant ;
- Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière assemblée générale et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées et la vie associative ou opérative avérée ;
- Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année.
- Budget prévisionnel pour l'exercice en cours et faisant apparaître la liste des financements publics approuvés par l'organe chargé d'arrêter et d'approuver les comptes de l'organisation (en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter) ;
- Documents qui prouvent les sources de cofinancement de l'action déjà acquises ;
- D'autres documents administratifs jugés nécessaires peuvent être demandés par l'organe contractant.

NOTA BENE :

Il n'est pas nécessaire d'envoyer ce dossier administratif en même temps que la note succincte ou la proposition détaillée de projet.